

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1707

4 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>Acergy S.A.</b> .....	<b>81923</b>	<b>IEE International Electronics &amp; Engineer-</b>	
<b>Alpha Wealth Management Luxembourg</b>		<b>ing S.A.</b> .....	<b>81925</b>
.....	<b>81922</b>	<b>Integer Ethical Funds</b> .....	<b>81923</b>
<b>Always Right S.à r.l.</b> .....	<b>81926</b>	<b>J. Hirsch &amp; Co International</b> .....	<b>81921</b>
<b>Anglo Platinum International S.à r.l.</b> .....	<b>81929</b>	<b>KIWANIS Belux asbl</b> .....	<b>81931</b>
<b>Avilo S.A.</b> .....	<b>81934</b>	<b>Lamech S.A.</b> .....	<b>81924</b>
<b>Babylon S.à r.l.</b> .....	<b>81930</b>	<b>LFPI Mezz SV S. à r.l.</b> .....	<b>81922</b>
<b>Bauvalto S.A.</b> .....	<b>81930</b>	<b>LUXEXPO, originairement SOCIETE DES</b>	
<b>Bauvalto S.A., SPF</b> .....	<b>81930</b>	<b>FOIRES INTERNATIONALES DE LU-</b>	
<b>Bear Stearns International Funding III S.à</b>		<b>XEMBOURG S.A.</b> .....	<b>81935</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>81927</b>	<b>Meridian</b> .....	<b>81935</b>
<b>Bear Stearns International Funding II S.à</b>		<b>MH Germany Property I S.à r.l.</b> .....	<b>81936</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>81928</b>	<b>MH Germany Property XII S.à r.l.</b> .....	<b>81934</b>
<b>Bima Investment S.A.</b> .....	<b>81930</b>	<b>MH Germany Property X S.à r.l.</b> .....	<b>81934</b>
<b>Braunfinanz</b> .....	<b>81936</b>	<b>Minit S.A.</b> .....	<b>81932</b>
<b>CanGro Holding S.à r.l.</b> .....	<b>81932</b>	<b>Multiplan Design &amp; Build S.à r.l.</b> .....	<b>81935</b>
<b>CanGro Holding S.à r.l.</b> .....	<b>81933</b>	<b>New Millennium SIF - SICAV</b> .....	<b>81936</b>
<b>CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A.</b>		<b>Pictet International Capital Management</b>	
.....	<b>81932</b>	.....	<b>81924</b>
<b>Credit Suisse Microfinance Fund Manage-</b>		<b>responsAbility SICAV (Lux)</b> .....	<b>81931</b>
<b>ment Company</b> .....	<b>81926</b>	<b>Rica Investments S.à r.l.</b> .....	<b>81933</b>
<b>Cronos Invest</b> .....	<b>81929</b>	<b>RMG HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>81929</b>
<b>DAM Arch S. à r.l.</b> .....	<b>81927</b>	<b>Sematic S.A.</b> .....	<b>81930</b>
<b>DAM Arch S. à r.l.</b> .....	<b>81929</b>	<b>Shelon Holdings S.A.</b> .....	<b>81890</b>
<b>DAM Capital S.à r.l.</b> .....	<b>81928</b>	<b>Shelon Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>81890</b>
<b>DAM Ponte S.à r.l.</b> .....	<b>81924</b>	<b>Sierra de Urbasa</b> .....	<b>81922</b>
<b>DAM Ponte S.à r.l.</b> .....	<b>81926</b>	<b>Silice Europe S.A.</b> .....	<b>81923</b>
<b>Dia's Treasure Chest S.à r.l.</b> .....	<b>81921</b>	<b>Silice Europe S.A.</b> .....	<b>81921</b>
<b>Eltec Management S.A.</b> .....	<b>81926</b>	<b>Société Immobilière des Alpes S.A.</b> .....	<b>81927</b>
<b>Euro F.D. Holdings S.A.</b> .....	<b>81924</b>	<b>Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l.</b> ....	<b>81932</b>
<b>Forbel S.A.</b> .....	<b>81928</b>	<b>Syrtals International S.A.</b> .....	<b>81925</b>
<b>Gate Gourmet Holding I S.à r.l.</b> .....	<b>81927</b>	<b>Tofin Holding S.A.</b> .....	<b>81933</b>
<b>HAWK Group S.A.</b> .....	<b>81931</b>	<b>Top Squash Fitness &amp; Leisure S.A.</b> .....	<b>81931</b>
<b>Honeymoon S.à r.l.</b> .....	<b>81928</b>	<b>Tropique S.A.</b> .....	<b>81925</b>
<b>Honeymoon S.à r.l.</b> .....	<b>81922</b>	<b>Ultimal S.A.</b> .....	<b>81933</b>
<b>Honeymoon S.à r.l.</b> .....	<b>81921</b>	<b>Valve HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>81929</b>
<b>Honeymoon S.à r.l.</b> .....	<b>81923</b>	<b>YCH S.à r.l.</b> .....	<b>81925</b>

**Shelon Holdings S.A., Société Anonyme,  
(anc. Shelon Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.460,78.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

—  
In the year two thousand and nine on the twenty-first day of July

was held before Me Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg acting in replacement of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present minutes,

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Shelon Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146796 and having a share capital of EUR 12,460.779 (the Company).

The Company has been incorporated by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 12, 2009. Since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the Articles) have been modified on July 20, 2009 pursuant to a deed of Me Paul Decker, prementioned not yet published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations.

*I. Attendance:*

The Meeting is presided by Me Riccardo FALCONI, lawyer, residing professionally at Luxembourg (the Chairman); who appoints as secretary Mr Max MAYER, employee residing professionally at Luxembourg (the Secretary);

The Meeting elects as scrutineer Me Audrey JARRETON, lawyer residing professionally at Luxembourg (the Scrutineer).

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

All the Shareholders being present or represented, they consider themselves as duly convened and informed of the agenda as described below, and in accordance with article 11.2 (iv) of the Articles, the Meeting may be held without prior written notice.

*II. Agenda*

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in an amount of thirteen thousand and thirty-nine point two two one Euro (EUR 13,039.221) represented by five hundred and eleven thousand three hundred and forty-two (511,342) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand four hundred and sixty point seven seven nine Euro (EUR 12,460.779) represented by four hundred and eighty-eight thousand six hundred fifty-eight (488,658) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, to an amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25,500) represented by one million (1,000,000) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each;

2. Issuance of five hundred and eleven thousand three hundred and forty-two (511,342) new shares so as to raise the number of shares in issue from four hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-eight (488,658) shares up to one million (1,000,000) shares with a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. Subscription and payment of the increase of share capital specified in item 2 above and allocation of the new shares;

4. Amendment of the par value of the shares of the Company from zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) to zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each;

5. Decision to increase the amount of the share capital of the Company in an amount of five thousand five hundred Euro (EUR 5,500) pursuant to the amendment of the par value as specified in item 4 by incorporation of funds available in the special reserve account and the share premium account of the Company;

6. Change of the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) and review of the relevant audit report;

7. Full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda including in particular the corporate object clause so as to be read as follows;

"3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue bonds, notes and any other kind of promissory notes, and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds or grant loans including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation in accordance with the law of April 5, 1993 as amended on the financial sector.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The Company may also enter into any type of hedging contracts, swaps and similar contracts.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object".

8. Change of the position of Frank Walenta and Meike Lakerveld pursuant to the conversion of the Company into an S.A. from Class B managers to C directors and change of the position of Eli Muraidekh from Class A manager to a B director, and determination of the duration of their mandates;

9. Decision to appoint upon relevant proposal:

- Mr. Edward Krubasik, Industrial Partner, born on January 19, 1944 in Germany, residing professionally at c/o RHJ International SA, Avenue Louise 326, 1050 Brussels, Belgium as an A Director;

- Mr. Antony Barone, born on August 15, 1949 in United States of America, residing professionally at c/o RHJ US Management Inc, 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, United States of America, as an A Director;

- Mr. Thomas Stallkamp, Industrial Partner, born on September 6, 1946, residing professionally at c/o RHJ US Management Inc, 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, United States of America, as an A Director,

- Dr. Karl Krause, born in Wolfenbüttel (Germany) on October 20, 1960, residing at Roggenweg 15, 50933 Köln (Germany) as a B Director.

and determination of the duration of their mandates;

10. Decision to appoint KPMG S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as statutory auditor (commissaire) of the Company with respect of the statutory and consolidated accounts of the Company and determination of the duration of the mandate;

11. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director acting individually and under its sole signature as well as any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., acting also individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the amendment of the legal form of the Company (ii) the newly issued shares and (iii) the amendment of the par value of the shares.

It appears from the attendance list, that shares, representing 100 % of the issued and outstanding share capital of the Company, are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders and by the members of the Bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Then, after deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

#### *Acknowledgement*

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders have waived the convening notices and the represented Shareholders considered themselves as duly convened and declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. c.f. RENVOI 1

#### *III. Resolutions*

##### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand thirty-nine point two two one Euro (EUR 13,039.221) represented by five hundred and eleven thousand three hundred forty-two (511,342) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand four hundred sixty point seven seven nine Euro (EUR 12,460.779) represented by four hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-eight (488,658) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, to an amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25,500) represented by one million (1,000,000) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each.

### *Second resolution*

The Shareholders resolve to issue, with immediate effect, five hundred and eleven thousand three hundred forty-two (511,342) new shares so as to raise the number of shares from four hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-eight (488,658) shares to one million (1,000,000) shares with a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, RHJ International S.A., a public limited liability company (société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Louise 326, 1050 Brussels, Belgium, being registered with the Register of Legal Entities under the number BE 0866.015.010 (the New Shareholder) and represented by Me Riccardo FALCONI, lawyer, residing professionally at 35, avenue John F. Kennedy, L-1850 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2009, declares that it subscribes for five hundred and eleven thousand three hundred forty-two (511,342) new shares in the Company having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) each and that it fully pays up such new shares by a contribution in cash in a total amount of fifty millions Euro (EUR 50,000,000.-) which shall be allocated as follows:

- an amount of thirteen thousand thirty-nine point two two one Euro (EUR 13,039.221) will be allocated to the share capital of the Company, and
- an amount of forty-nine million nine hundred eighty-six thousand nine hundred sixty point seven seven nine Euro (EUR 49,986,960.779) will be allocated to the share premium account of the Company.

Such contribution in cash has been evidenced to the undersigned notary.

Thereupon, after having acknowledged the waiver by the Shareholders of any and all pre-emptive subscription rights in connection with the five hundred and eleven thousand three hundred and forty-two (511,342) new shares issued by the Company, the Shareholders resolve to accept the subscription and payment by the New Shareholder and further resolve to allocate the five hundred and eleven thousand three hundred and forty-two (511,342) new shares to the New Shareholder.

### *Third resolution*

The Shareholders together with the New Shareholder resolve to increase the par value of the shares in order to bring its current par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) per share to a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) per share.

### *Fourth resolution*

The Shareholders together with the New Shareholder acknowledge that an amount of five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-) is required in order to increase the amount of the share capital of the Company pursuant to the amendment of the par value of the shares in accordance with the present resolutions.

Therefore the Shareholders together with the New Shareholder resolve that:

- an amount of two thousand eight hundred and twelve point three eight one Euro (EUR 2,812.381) from the share premium account funded per the above resolution and;
- an amount of two thousand six hundred and eighty-seven point six one nine Euro (EUR 2,687.619) from the special reserve account (the availability of such amounts being evidenced in an interim balance sheet dated July 21, 2009, which shall remain attached to the present deed) (the Interim Balance Sheet).

will be used to in order to finance the above mentioned capital increase in an amount of five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

### *Fifth resolution*

The Shareholders together with the New Shareholder resolve to change with immediate effect the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name of "Shelon Holdings S.A." with all the assets and liabilities as indicated in the Interim Balance Sheet date July 21, 2009.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law dated August 10, 1915, on commercial companies as amended, a report (i) evidencing the assets and liabilities of the Company and (ii) the contributions made to the Company, has been prepared by Ernst and Young, independent auditor, having its registered office in 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, on July 21, 2009 which will remain attached to the present deed and provides the following conclusions:

" Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the Company does not correspond at least to the shareholders' equity of the Company (EUR 51,072,327.14) represented by the share capital amounting to EUR 31,000 divided into 1,000,000 ordinary shares with a par value of EUR 0.031, a share premium amounting to EUR 49,984,148.40, a special reserve account amounting to EUR 1,069,789.79 and a loss for the financial year of EUR 12,611.05 ".

### Sixth resolution

The Shareholders together with the New Shareholder resolve to restate the Articles which shall henceforth read as follows:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Shelon Holdings S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue bonds, notes and any other kind of promissory notes, and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds or grant loans including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation in accordance with the law of April 5, 1993 as amended on the financial sector.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The Company may also enter into any type of hedging contracts, swaps and similar contracts.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

#### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one million (1,000,000) ordinary shares in registered form having a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased at one or several times, by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, by issue either of new Ordinary Shares having the same rights and obligations as the previously issued Ordinary Shares and/ or any other type of equity security including new non-voting preference shares having a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each and having the rights and obligations as described in article 10 (the Preference Shares and together with the Ordinary Shares, the Shares).

5.3. Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication in the Mémorial of the notarial deed dated July 21, 2009 whereby the present Articles have been restated, to:

(a) increase the issued share capital at one or several times up to forty million Euro (EUR 40,000,000), by the issue up to forty million (40,000,000) new Ordinary Shares and/ or Preference Shares,

(b) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Ordinary Shares and/or Preference Shares in compliance, as the case may be, with the Shareholders' Agreement and determine the persons authorised to subscribe to the new Ordinary Shares and/or Preference Shares in accordance with the Shareholders' Agreement; and

(c) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

5.4. In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve, in each case in accordance with the Articles and the Shareholders' Agreement (as below defined).

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives) and are freely transferrable subject to any requirements and restrictions as set forth in the Articles and/or included in a shareholders' agreement dated July 15, 2009 relating to the Company, as amended and/or restated from time to time (the Shareholders' Agreement).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request (the Register).

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. Other than on an Exit (as defined in the Shareholders' Agreement) or pursuant to a Compulsory Purchase Notice, no Shareholder may transfer any legal or beneficial interest (including, without limitation, any right, option, pledge or other derivative interest) in any Ordinary Shares to, or act as a nominee, trustee or agent with respect to Ordinary Shares for, a Restricted Transferee (save pursuant to a Compulsory Purchase Notice, in each case as defined below) nor grant any security interest or create any other Encumbrance (as defined below) in respect of any Ordinary Shares in favour of a Restricted Transferee (as defined below) nor enter into any agreement or commitment in respect of any of the foregoing unless the Restricted Transferee is another Shareholder or a subsidiary undertaking of such a Shareholder who does not carry on business in the automotive sector or as a supplier to the automotive sector or as a customer of the HAG Group. For the purpose of this article 6.4, a Shareholder's subsidiary undertaking shall, for the avoidance of any doubt, not be deemed to carry on business in the automotive sector or as a supplier to the automotive sector or as a customer of the HAG Group, just because it may have a subsidiary undertaking which carries on such business or activities.

6.5. A share transfer shall be made in accordance with the Shareholders' Agreement and such share transfer will not be recorded in the Register unless:

- a) it is permitted and has been made in accordance with the Shareholders' Agreement and the present Articles;
- b) the transferee has, where appropriate, entered into the Shareholders' Agreement by means of a deed of adherence;
- c) an executed share transfer form (in the form prescribed by the Shareholders' Agreement (or, as the case may be, otherwise acceptable to the Board)) together with all required anti-money laundering client identification information has been provided to the Company.

6.6. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

#### **6.8. Tag-along rights**

6.8.1 This article 6.8. applies if a transfer, or series of transfers, of any interest in Ordinary Shares would result in a person (the Proposed Transferee) and any other person with whom it is acting in concert (or presumed to be acting in concert) pursuant to the Shareholders' Agreement (each being a member of the purchasing group) together holding, directly or indirectly, an Effective Percentage of 33 1/3 % or more, or increasing an existing Effective Percentage which is already at 33 1/3 % or more. Save for any offer made pursuant to article 6.8.6.a), the provisions of this article 6.8. shall not apply to the extent that a Proposed Transferee is a Majority Shareholder Permitted Transferee. For the purpose of this article 6.8.1, the reference to holding an Effective Percentage directly or indirectly shall include any Indirect Minority Interest held by any member of the purchasing group.

6.8.2 For the purpose of this article 6.8., a person shall be deemed to have an interest in Ordinary Shares if he has any interest which could be taken into account in deciding whether a notification by that person to the Company would be required under Part 22 of the Companies Act 2006 as applicable in England and Wales if all relevant Ordinary Shares were "relevant share capital" and the Company were a "public company" incorporated in England and Wales for the purpose of that Part.

6.8.3 No transfer to which clause 6.8.1 applies may be made or registered unless:

- a) it is agreed to in writing by all holders of Ordinary Shares; or

b) the Proposed Transferee has made an offer (in accordance with article 6.8.4 below) to buy the Transferor Shareholders' Proportion of Ordinary Shares held by each other Shareholder on the terms set out in article 6.8.4 and such offer has closed and each accepted offer has been completed, unless failure to complete is the fault of the offeree.

6.8.4 The terms of the Proposed Transferee's offer shall be as follows:

a) the offer shall be in writing addressed to all holders of Ordinary Shares and sent to the Company for distribution to holders of Ordinary Shares, and shall be open for acceptance (by written notice to the Company) for 21 days or more by all holders of Ordinary Shares appearing on the Register as at the date of the offer; and

b) the terms of the offer, including as to the consideration for each Ordinary Share, shall be the same as the best financial terms offered for an Ordinary Share whose transfer or proposed transfer has led to the offer (or, if not made on arms length commercial terms, the consideration to be offered per Ordinary Share shall be agreed by the Proposed Transferee and the other Shareholders acting in good faith).

6.8.5 Any offer to acquire Ordinary Shares pursuant to this article 6.8. shall be accompanied by an equivalent offer to acquire any interest that must be transferred with that Ordinary Share pursuant to the Shareholders' Agreement.

6.8.6 Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement and these Articles, RHJI shall at all times be permitted to transfer any interest in its Ordinary Shares to a Majority Shareholder Permitted Transferee (each such transferee being, for so long as it holds an interest in any Ordinary Shares, a Group Transferee) without a requirement for an offer to be made pursuant to article 6.8.1. However, in the event that such a Group Transferee ceases to be a Majority Shareholder Permitted Transferee, the obligation of this article 6.8.6 shall apply as follows:

a) the written consent of Shareholders having, in aggregate, an Effective Percentage of 50 per cent. or more of the total Effective Percentage held by all Shareholders (other than RHJI, its Group Transferees and any of their respective Affiliates) shall be required (i) prior to the transfer of any direct or indirect interest in a Group Transferee that would result in that Group Transferee no longer being a Majority Shareholder Permitted Transferee; and (ii) upon each subsequent transfer that would further reduce such direct or indirect ownership and control by RHJI in such Group Transferee. The grant of such consent shall be made conditional upon that Group Transferee (or any other party) having made an offer to acquire the Transferor Shareholder's Proportion of Ordinary Shares held by each other Shareholder as if that Group Transferee were a Proposed Transferee pursuant to this article 6.8 and an equivalent percentage of the Ordinary Shares held by it were being transferred to it.

b) For the purpose of article 6.8.6 a), an "equivalent percentage" of the Ordinary Shares held by any Group Transferee shall be such percentage of those Ordinary Shares as is equal to the percentage of the ownership interests in that Group Transferee which would: (i) in the case of a proposed transfer that would result in a Group Transferee no longer being a Majority Shareholder Permitted Transferee, not be held directly or indirectly by RHJI after such transfer (by reference to the initial percentage directly or indirectly owned and controlled by RHJI in such Group Transferee at the time of the original transfer of Ordinary Shares to that Group Transferee); or (ii) in the case of a proposed subsequent transfer that would further reduce such direct or indirect ownership and control by RHJI, be transferred by RHJI.

c) If any transaction is concluded in breach of article 6.8.6 a), the Company shall re-register any Ordinary Shares held by the relevant Group Transferee as deferred in the Register until such time as the relevant transfer is reversed or is approved by the Shareholders pursuant to article 6.8.6 a).

d) The provisions of this article 6.8.6 shall apply to any Shareholder (other than RHJI) when such Shareholder, together with its Affiliates, hold an Effective Percentage of 50 per cent. or more, as if the references to RHJI applied mutatis mutandis to such Shareholder rather than RHJI.

6.9. Drag- along rights

6.9.1 If any bona fide arm's length transfers of Ordinary Shares would result in members of a purchasing group (within the meaning of article 6.8.1 but other than the members of a purchasing group that includes RHJI and/or its Affiliates) holding an Effective Percentage of 66<sup>2</sup>/<sub>3</sub> per cent. or more, the members of the purchasing group may, by serving a notice on each other Shareholder (the Minority Shareholders), require each Minority Shareholder to sell, on bona fide arm's length commercial terms, all of the Ordinary Shares it holds to one or more persons identified by the members of the purchasing group on the same terms and conditions of sale, including financial terms (or, if more favorable from the transferor perspective, the most favourable financial terms) on which any member of that purchasing group has acquired any Ordinary Share within the nine months preceding such notice (a Compulsory Purchase Notice) and each of the Minority Shareholders promises to sell such Ordinary Shares in accordance with this article 6.9.1.

6.9.2 If any bona fide arm's length transfers of Ordinary Shares would result in members of a purchasing group that includes RHJI and/or its Affiliates holding an Effective Percentage of 66<sup>2</sup>/<sub>3</sub> per cent. or more but less than 75 per cent., RHJI and/or its Affiliates may, with the consent of all of the A Directors and the B Directors, by serving a Compulsory Purchase Notice on the Minority Shareholders, require each Minority Shareholder to sell, on bona fide arm's length commercial terms, all of the Ordinary Shares it holds to one or more persons identified by RHJI and/or its Affiliates on the same terms and conditions of sale, including financial terms (or, if more favourable from the transferor perspective, the most favourable financial terms) on which any members of a purchasing group that includes RHJI and/or its Affiliates have acquired any Ordinary Share within the nine months preceding the Compulsory Purchase Notice) and each of the Minority Shareholders promises to sell such Ordinary Shares in accordance with this article 6.9.2.

6.9.3 If any bona fide arm's length transfers of Ordinary Shares would result in members of a purchasing group that includes RHJI and/or its Affiliates holding an Effective Percentage of 75 per cent. or more, RHJI and/or its Affiliates may, without needing to obtain the consent of any of the Directors, by serving a Compulsory Purchase Notice on the Minority Shareholders, require each Minority Shareholder to sell, on bona fide arm's length commercial terms, all of the Ordinary Shares it holds to one or more persons identified by RHJI and/or its Affiliates on the same terms and conditions of sale, including financial terms (or, if more favourable from the transferor perspective, the most favourable financial terms) on which any members of a purchasing group that includes RHJI and/or its Affiliates has acquired any Ordinary Share within the nine months preceding the Compulsory Purchase Notice) and each of the Minority Shareholders promises to sell such Ordinary Shares in accordance with this article 6.9.3.

6.9.4 Any Compulsory Purchase Notice shall be in writing addressed to the Company for distribution to the Shareholders in accordance with the Shareholders' Agreement.

6.9.5 Any offer to acquire Ordinary Shares pursuant to this article 6.9. shall be accompanied by an equivalent offer to acquire any interest that must be transferred with that Ordinary Share pursuant to the Shareholders' Agreement.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute the Board composed of at least three (3) members consisting in A directors, B directors and C directors and, if applicable, Independent Non-Executive Directors (collectively the Directors), who need not be shareholders. The Board shall not comprise at any one time more than five (5) A Directors and B Directors in aggregate.

(ii) The Directors shall be appointed as follows:

a) as long as RHJ International S.A. (RHJI) holds in aggregate an Effective Percentage of 49 % or more:

- RHJI shall have the right to propose persons upon which three (3) shall be appointed by the General Meeting as A Directors to the Board, from amongst whom the Board will appoint its Chairman (the A Directors and each an A Director);

- the B Investor with the largest holding of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holdings with that of its Affiliates, but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) shall have the right to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as one B Director to the Board (the 1<sup>st</sup> B Director);

- the two B Investors with the largest and second largest holdings of Ordinary Shares from time to time shall have the right to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as an additional B Director to the Board (the 2<sup>nd</sup> B Director);

b) as long as RHJI holds in aggregate an Effective Percentage less than 49 % but at least 25%:

- RHJI shall have the right to propose persons upon which two (2) shall be appointed by the General Meeting as A Directors to the Board, (the A Directors and each an A Director);

- the B Investor with the largest holding of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holdings with that of its Affiliates, but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) shall have the right to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as one B Director to the Board (the 1<sup>st</sup> B Director);

- the two B Investors with the largest and second largest holdings of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holdings with that of its Affiliates, but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) shall have the right to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as an additional B Director to the Board (the 2<sup>nd</sup> B Director);

- RHJI and the persons entitled to propose the appointment of the B Directors pursuant to article 7.1 (ii) (b) may, acting jointly, propose the names of persons to be an Independent Non-Executive Director of the Company amongst whom the General Meeting shall appoint one (1) Independent Non-Executive Director, such Director to be then appointed by the Board as its Chairman.

c) In the event RHJI holds in aggregate an Effective Percentage less than 25% but more than or equal to 10 %:

- RHJI shall have the right to propose persons upon which (1) one shall be appointed by the General Meeting as A Director to the Board, (the A Director);

- the A Investor (other than RHJI or its Affiliates) with the largest holding over 5% of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each A Investor's holdings with that of its Affiliates but in all circumstances excluding each B Investor and its Affiliates) may propose the names of persons to be appointed as an A Director of the Company one (1) of whom shall be appointed by the General Meeting as an A Director;

- the B Investor with the largest holding of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holdings with that of its Affiliates, but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) shall have the right

to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as one B Director to the Board (the 1<sup>st</sup> B Director);

- the two B Investors with the largest and second largest holdings of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holdings with that of its Affiliates, but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) shall have the right to propose persons upon which one (1) shall be appointed by the General Meeting as an additional B Director to the Board (the 2<sup>nd</sup> B Director);

- the persons entitled to propose the appointment of the A Directors and the persons entitled to propose the appointment of the B Directors pursuant to article 7.1 (ii) (c) may, acting jointly, propose the names of persons to be an Independent Non-Executive Director of the Company amongst whom the General Meeting shall appoint one (1) Independent Non-Executive Director, such Director to be then appointed by the Board as its Chairman.

d) In the event RHJI holds in aggregate an Effective Percentage less than 10%:

- the A Investor with the largest holding of Ordinary Shares over 5% from time to time (being determined by aggregating each A Investor's holding with that of its Affiliates but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates and each B Investor and its Affiliates) may propose persons upon which two (2) shall be appointed by the General Meeting of the Company as A Directors to the Board, (the A Directors and each an A Director);

- the B Investors with the largest holding of Ordinary Shares from time to time (being determined each B Investor's holdings with that of its Affiliates but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) may propose persons upon which one (1) shall be appointed by General Meeting of the Company as one B Director (the 1<sup>st</sup> B Director) to the Board;

- the two B Investors with the largest and second largest holdings of Ordinary Shares from time to time (being determined by aggregating each B Investor's holding with that of its Affiliates but in all circumstances excluding RHJI and its Affiliates) may propose persons upon which one (1) shall be appointed by General Meeting of the Company as an additional B Director to the Board (the 2<sup>nd</sup> B Director);

- the person entitled to propose the A Director and the persons entitled to propose the B Directors pursuant to article 7.1 (ii) (d) may, acting jointly, propose the names of persons to be an Independent Non-Executive Director of the Company amongst whom the General Meeting shall appoint one (1) Independent Non-Executive Director, such Director to be then appointed by the Board as its Chairman;

e) Without prejudice to the above articles 7.1 (ii) (a) to 7.1 (ii) (d), the General Meeting shall in all circumstances appoint one or more additional Director(s) as C Director(s) to the Board (the C Director(s)).

(iii) The General Meeting shall appoint the Director(s) and determine their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iv) If a legal entity is appointed as a Director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a Director (the Permanent Representative). The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a Director becomes vacant and the number of remaining members of the Board falls under the minimum required pursuant to article 7.1 (i), the majority of the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

## 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law, the Shareholders' Agreement or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) In respect of Honsel AG and HAG Group, the matters as set out in the first part of Section VIII (Subsidiary Reserved Matters) require the prior approval of the Board and in so far as expressly provided by Section VII of these Articles the approval of at least one A Director and the 1<sup>st</sup> B Director;

(iii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iv) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such Director(s) during the relevant financial year.

(v) The Board is authorised to delegate specific powers to standing committees which it may create from time to time in areas such as remuneration and/or audit policies for the Company in particular and the Group in general, in accordance in each case with applicable provisions of the Shareholders' Agreement.

## 7.3. Procedure

(i) The Board may appoint a Chairman in accordance with clause 7.1 and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at least once every two months and shall be convened by giving to the Board not less than three business days' written notice. Meetings of the Board may be held less frequently or on shorter notice with the consent of all the A Directors and the B Directors.

(iii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iv) Notice of any meeting of the Board is to be given to all Directors by fax or by email.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(vi) A Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by any Director present to the meeting of the Board and by the secretary (if any).

(viii) In case of plurality of Directors, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented. The Chairman of the Board has the casting vote in the event that an equal number of votes are otherwise cast in favour and against a proposed resolution of the Board (other than votes involving his/her appointment or removal as Chairman).

(ix) Meetings of the Board shall, unless agreed by all the A Directors and B Directors, be held on Business Days. A quorum for a meeting of the Board shall be a minimum of three Directors, one of whom must be an A Director, one of whom must be the 1<sup>st</sup> B Director and one of whom must be one of the C Directors. If a quorum is not present at the time of the meeting or ceases to be present thereafter, the meeting (the first meeting) shall be adjourned to such other time and place as the Directors present at the first meeting determine, but which shall, unless agreed by all Directors (including those not present at the first meeting), be no sooner than three Business Days from the date of the first meeting (the second meeting). The Company shall give notice of the date and agenda of the second meeting to each Director. The quorum for such second meeting shall, if no A Director was present at the first meeting, be the 1<sup>st</sup> B Director, a C Director and any other Director or, if the 1<sup>st</sup> B Director was not present at the first meeting, be an A Director, a C Director and any other Director. The quorum for such second meeting shall, if no C Director was present at the first meeting, be an A Director, the 1<sup>st</sup> B Director and any other Director.

(x) Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at the relevant meeting.

(xi) Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(xii) To the extent permissible under the Law, a Director present shall be counted in the quorum and be entitled to vote to a meeting of Directors on any resolutions concerning a matter in which he has, directly or indirectly, a material interest or duty interest.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of an A Director and a B Director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### 7.5. Management Fees and Expenses

Subject to approval by the General Meeting and in accordance with the Shareholders' Agreement, the Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other reasonable travel and subsistence expenses reasonably incurred by the members of the Board in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

#### 7.6. Directors' Liability - Indemnification

(i) No member of the Board commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

(ii) Directors are only liable for the performance of their duties.

(iii) The Company shall fully indemnify any member of the Board, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party (including for the avoidance of doubt, prior to the Company adopting these Articles) by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in

such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

#### IV. Shareholder(s)

##### Art. 8. General meetings of shareholders.

###### 8.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of Shareholders. Subject to the provisions of these Articles and the Shareholders' Agreement, the General Meeting has the broadest powers to adopt, authorise and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Without prejudice to any provision of the Shareholders' Agreement, the following matters require the prior approval of the General Meeting representing the Shareholders holding at least 66 2/3 per cent of the Effective Percentage:

- a) the variation, creation, increase, reorganisation, consolidation, subdivision, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of the authorised or issued share capital of the Company or any other member of the Group;
- b) the entry into or creation by the Company or any of its undertakings of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company or any of its undertakings (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion);
- c) the taking of steps in relation to any voluntary winding-up, liquidation, controlled management, composition in order to avoid bankruptcy or insolvency proceedings of the Company or other trading member of the Group;
- d) the alteration of the Articles or any changes to the constitutional documents of any other member of the Group;
- e) any incurrence of debt, granting and enforcement of security or guarantees outside the ordinary course of business by the Company or any of its undertakings except as otherwise permitted by the Shareholders' Agreement;
- f) any material acquisitions and disposals (including the dilution of the Company's interest directly or indirectly in any of its subsidiaries undertakings or the effecting of any hive up or hive down) and non-ordinary course of business machinery sale or leasing agreements by the Company or any of its Affiliates or undertakings except as otherwise permitted by the Shareholders' Agreement;
- g) in case of any Exit Event (as defined in the Shareholders' Agreement),
- h) any management fee proposed to be paid to any shareholders or Shareholders Associate (as defined below) except as otherwise permitted by these Articles and/or the Shareholders' Agreement.

(ii) Each Ordinary Share entitles the holder to one (1) vote.

###### 8.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

- (i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.
- (ii) The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.
- (iii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (iv) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- (v) Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- (vi) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office or the address specified in the voting form. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum and the outcome of the vote. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.
- (vii) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (viii) An extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the

Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices shall reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting may deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 9. Financial year and approval of annual accounts.**

9.1. The financial year shall begin on the first (1) of April of each year and ends on the thirty-first (31) of March of the next year.

9.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

9.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who shall then prepare a report setting forth their proposals.

9.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Privileged rights attached to the preference shares.**

10.1 Preference Shares shall not represent more than 50% of the issued share capital of the Company;

10.2 Preference Shares will carry no voting rights except in so far as provided by Law;

10.3 Preference Shares will, subject to the Shareholders' Agreement, carry a right to receive a fixed privileged dividend equal to 1% of their par value (the Privileged Dividend);

10.4 Preference Shares may, subject to the Shareholders' Agreement carry right to receive the amount paid for them on their subscription; and

10.5 A holder of Ordinary Shares who also holds Preference Shares may only transfer any such Ordinary Shares held by him (such portion being the "relevant portion") if he also transfers the relevant portion of his holding of Preference Shares to the same transferee in the same transaction.

### **Art. 11.1. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

11.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), except where according to applicable laws the annual statutory and/or consolidated accounts of the Company must be audited by one or several independent auditor(s) (réviseurs d'entreprise(s))

11.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/ independent auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditor(s) /independent auditor (s) may be re-appointed.

### **Art. 12. Allocation of profits.**

12.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital;

12.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward

12.3. In case of distribution of dividends, the following shall apply:

a) Privileged Dividends shall be paid to the holders' of Preference Shares;

b) The remaining amount shall be distributed among the holders' of Ordinary Shares as decided by the General Meeting.

12.4. Interim dividends may be distributed, at any time, if each of the following conditions is satisfied:

(i) Interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) verify that the above conditions have been satisfied.

## VI. Dissolution - Liquidation

13.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them and in accordance with the Shareholders' Agreement.

## VII. Definitions

Affiliate	means with respect to a person, any shareholder, director, partner, member or manager of such person or a person which, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person, as the case may be (and shall, for the avoidance of doubt, where such person is a Shareholder, include each Shareholder Associate in respect of such person) and shall, in addition, where such person is RHJJ, include an Affiliate HIT Minority Shareholder.
Affiliate HIT Minority Shareholder	means a person who fulfils each of the following conditions: (i) such person is a shareholder of Honsel International Technologies S.A.; (ii) such person is subject, at all times that it or its Affiliates is a Shareholder, to an agreement, approved in advance by the Board acting with approval of the 1 <sup>st</sup> B Director, with RHJJ whereby such person agrees that, in the ordinary course of business, it will exercise its voting rights in the Company in accordance with the instructions of RHJJ or permit RHJJ to exercise such voting rights on its behalf (and, for the avoidance of doubt, such agreement may permit such party to exercise the voting rights that attach to the Ordinary Shares held by it at its own discretion in certain limited circumstances, such as following the insolvency of RHJJ); and (iii) the proportion of Ordinary Shares held by such person in comparison with the total number of Ordinary Shares held by it, RHJJ and RHJJ's other Affiliates, is equal to or less than the proportion of ordinary shares held by it in Honsel International Technologies S.A.
Business Day	means a day on which banks are open for the conduct of ordinary banking business, which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday, in Luxembourg.
Chairman	means Director appointed by the members of the Board as chairman
Effective percentage	means a percentage determined in accordance with the following and in accordance with the principles of the Shareholders' Agreement in general: in respect of the holders of Ordinary Shares (meaning the A Investors and the B Investors) the A Investors from time to time shall be deemed to hold in aggregate 51 per cent. of the issued Ordinary Shares and the B Investors shall be deemed to hold in aggregate 49 per cent. of the issued Ordinary Shares. If any Ordinary Shares are issued to a person other than in the capacity as an A Investor or a B Investor, then the Board, with the approval of a resolution of the shareholders holding at least an Effective Percentage equal to exceeding 66 <sup>2/3</sup> per cent (on the basis of the Effective Percentage applicable at that time), shall determine (acting reasonably and in good faith, in the interests of the Shareholders as a whole) whether and, if so, how these percentages should be adjusted.
Encumbrance	means, in respect of any property, any interest or equity of any person (including, without limitation, any right to acquire, option, right of pre-emption or right of conversion) or any mortgage, charge, pledge, lien, assignment or any other encumbrance, priority or other security interest over or in the relevant property.
Group	means the Company and its direct and indirect subsidiary undertakings from time to time and which shall include, for the avoidance of doubt, HAG and each member of the HAG Group, SG and SKG.
HAG (or Honsel AG)	means Honsel AG, a German stock corporation incorporated in Germany and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Arnshausen under number HRB 8010.

HAG Group	means HAG and its direct and indirect subsidiary undertakings from time to time.
Independent Non-Executive Director	means an independent director who is not full or part-time employee of the Company or holder of an executive office in the Company.
Indirect Minority Interest	means with respect to any person and without double counting, the percentage of interests in Ordinary Shares held indirectly by such person through one or more entities which are not themselves Affiliates of such person, as adjusted to take account of such person's level of economic interest in such entities.
Majority Shareholder Permitted Transferee	means, in relation to RHJI (or such other a Shareholder as may, together with its Affiliates, hold an Effective Percentage of 50 per cent. or more from time to time), any direct or indirect subsidiary undertaking which is, directly or indirectly, at least 70 per cent. owned and controlled by RHJI (or such other a Shareholder as may, together with its Affiliates, hold an Effective Percentage of 50 per cent. or more from time to time).
Restricted Transferee	means any person who, or whose Affiliate, carries on business in the automotive sector or as a supplier to the automotive sector or is a customer of the Honsel Group (which, in each case, it shall not be considered to be solely by being a provider of debt financing or a non-controlling investor).
RHJI	means RHJ International S.A., a public limited liability company (société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue Louise 326, 1050 Brussels, Belgium, being registered with the Register of Legal Entities under the number BE 0866.015.010.
Shareholder Associate	means in relation to a Shareholder: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) each member of its Shareholder Group (other than the Shareholder itself);</li> <li>(b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian or manager of, or adviser to, that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;</li> <li>(c) any member of the same wholly-owned group of companies as any trustee, nominee, custodian or manager of, or adviser to, that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;</li> <li>(d) any investment fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, management company, manager or adviser as that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;</li> <li>(e) any investment fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Shareholder or any other member of its Shareholder Group; or</li> <li>(f) any investment fund in respect of which that Shareholder or any member of its Shareholder Group is a general partner or management company.</li> </ul>
Shareholder	means a holder of Shares in the Company from time to time.
Shareholder Group	means, in relation to a Shareholder, that Shareholder and its direct and indirect subsidiary undertakings and any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Shareholder and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time.
SG	means Shelon Group GmbH, a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated in Germany and registered with the commercial register of the local court of Hamburg under number HRB 104108.
SKG	means Shelon Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. & Co. KG, a German limited partnership (Kommanditgesellschaft).
Transferor Shareholder's Proportion	means the Ordinary Shares whose proposed transfer has been led to an offer pursuant to article 6.8., stated as a proportion of the total number of Ordinary Shares in issue at that time.

### VIII. Subsidiary reserved matters

In relation to Honsel AG, the following matters require the prior approval of the Board of the Company:

- (a) the approval of annual budget and business plan;

(b) the approval of the main commercial terms (including, without limitation, the pricing and any productivity or other long-term concession or rebate), or any variation of such terms, of any material sale or supply contract with any customer or supplier of the HAG Group;

(c) the entry by any member of the HAG Group into any contract or commitment which: (i) is outside the ordinary course of trading (ii) is otherwise than at arms' length; or (iii) is material in the context of the HAG Group as a whole;

(d) the hiring and termination of a material number of employees by any member of the HAG Group;

(e) any material capital expenditure by any member of the HAG Group;

(f) the adoption or amendment of any management incentive plan or other employee share scheme by any member of the HAG Group;

(g) the adoption or amendment of any pension plan by any member of the HAG Group;

(h) the commencement, compromise or cessation of any material litigation by any member of the HAG Group;

(i) subject to any rights which are, by law, exercisable only by shareholders, the declaration of dividends by Honsel AG;

(j) the appointment or removal of any member of the HAG executive board or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of such executive director;

(k) the removal or appointment of the auditors of the HAG Group;

(l) the removal or appointment of senior employees and/or management of the HAG Group;

(m) the entry into or variation of any transaction by a member of the Group with a shareholder or an affiliate of a shareholder (other than, for the avoidance of doubt, with another member of the Group);

(n) any material change (including cessation) in the nature of the business of the HAG Group or any of its operating subsidiary undertakings;

(o) any material alteration to any of the material insurance policies of the HAG Group;

(p) the entry into any partnership or joint venture arrangement with any person which is material in the context of the HAG Group as a whole;

(q) the lending of money or granting of credit except (i) in the ordinary course of business of the Group or (ii) by one member of the Group to another wholly-owned member of the Group;

(r) the creation of any encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, any member of the HAG Group or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any member of the HAG Group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than SG, SKG, HAG and any other subsidiary undertaking of the Company except as otherwise permitted by the Shareholders' Agreement;

(s) to the extent not covered by paragraph (c) above, the entry by any member of the Group into any agreement or facility to obtain any borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, except as otherwise;

(t) any acquisition or incorporation of a new subsidiary undertaking, establishment of a new branch or acquisition of any shareholding in any company by any member of the HAG Group which, in each case, is outside the ordinary course of business and material in the context of the business of the HAG Group as a whole; or

(u) any amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation involving any material member of the HAG Group.

Without prejudice of the above requirements in relation to Board's approval, in relation to Honsel AG, the following matters require the further approval of at least one A Director and the 1<sup>st</sup> B Director of the Company, such approval to be given either in writing by the relevant Directors or by way of vote cast in a specific and separate resolution on the relevant matter:

(a) the approval of annual budget and business plan;

(b) the adoption or amendment of any management incentive plan or other employee share scheme by any member of the HAG Group;

(c) subject to any rights which are, by law, exercisable only by shareholders, the declaration of dividends by HAG;

(d) the removal or appointment of senior employees and/or management of the HAG Group (to the extent that it relates to the chief executive officer);

(e) the entry into or variation of any transaction by a member of the Group with a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder (other than, for the avoidance of doubt, with another member of the Group);

(f) any material change (including cessation) in the nature of the business of the HAG Group or any of its operating subsidiary undertakings;

(g) the entry into any partnership or joint venture arrangement with any person which is material in the context of the HAG Group as a whole;

(h) the creation of any encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, any member of the HAG Group or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar

effect by any member of the HAG Group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than SG, SKG, HAG and any other subsidiary undertaking of the Company except as otherwise permitted; and

(i) any amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation involving any material member of the HAG Group.

### **IX. General provision**

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication. Unless otherwise provided, any notice shall be in written and in English.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, the Shareholders' Agreement and any superseding agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders together with the New Shareholder resolve, after acknowledging having received the relevant proposals to this effect, to change with immediate effect of the position of Frank Walenta and Meike Lakerveld pursuant to the conversion of the Company into an S.A. (société anonyme) from Class B managers to C Directors and the position of Eli Muraidekh from Class A manager to a B Director for a period of six (6) years as of the present resolutions.

The Shareholders together with the New Shareholder resolve to appoint with immediate effect the following person for a period of six (6) years as of the date of the present resolutions:

- Mr. Edward Krubasik, Industrial Partner, born on January 19, 1944 in Germany, residing professionally at c/o RHJ International SA, Avenue Louise 326, 1050 Brussels, Belgium as an A Director;

- Mr. Antony Barone, born on August 15, 1949 in United States of America, residing professionally at c/o RHJ US Management Inc, 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, United States of America, as an A Director;

- Mr. Thomas Stallkamp, Industrial Partner, born on September 6, 1946, residing professionally at c/o RHJ US Management Inc, 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, United States of America, as an A Director,

- Dr. Karl Krause, born in Wolfenbüttel (Germany) on October 20, 1960, residing at Roggenweg 15, 50933 Köln (Germany) as a B Director.

The Shareholders together with the New Shareholder also resolve to appoint with immediate effect for a period of one (1) year as of the date of the present resolutions KPMG S.à r.l., having its registered office at 9, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, for the review of the statutory (and consolidated) accounts of the Company as of the date of the present resolutions.

#### *Eighth resolution*

The Shareholders together with the New Shareholder resolve to (i) amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and (ii) grant power and authority to any director acting individually and under its sole signature as well as any employee of Vistra Luxembourg S.à r.l., acting also individually and under its sole signature to proceed on behalf of the Company to the registration of (i) the amendment of the legal form of the Company (ii) the newly issued shares and (iii) the amendment of the par value of the shares.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 10,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour de juillet,

s'est tenue par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute,

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de la société Shelon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146796 et ayant un capital de EUR 12.460,779 (la Société).

La Société a été constituée par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 12 juin 2009. Depuis la constitution de la Société, les statuts (les Statuts) ont été modifiés le 20 juin 2009 conformément à l'acte notarié de Maître Paul Decker, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### *I. Présence*

L'Assemblée est présidée par Maître Riccardo FALCONI, avocat résidant professionnellement à Luxembourg (le Président);

qui nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (la Secrétaire);

l'Assemblée élit Maître Audrey JARRETON, avocat comme scrutateur, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, la Secrétaire ainsi que le Scrutateur formeront le Bureau de l'Assemblée.

Tous les Associés étant présents ou représentés, se considèrent comme valablement convoqués et informés de l'ordre du jour ci-dessous, et conformément à l'article 11.2 (iv) des Statuts, l'Assemblée peut être tenue sans autre préavis.

### *II. Ordre du jour*

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de treize mille trente neuf virgule deux deux un Euro (EUR 13.039,221) représenté par cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune, afin de porter son capital actuel de douze mille quatre cent soixante virgule sept sept neuf Euro (EUR 12.460,779) représenté par quatre cent quatre vingt huit mille six cent cinquante huit (488.658) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune à un montant de vingt cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune;

2. Emission de cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatre cent quatre vingt huit mille six cent cinquante huit (488.658) à un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges attachés aux parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus et allocation des nouvelles parts sociales;

4. Modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) à zéro virgule zéro trois un Euro (EUR 0,031) chacune;

5. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinq mille cinq cent Euro (EUR 5.500) consécutivement à la modification de la valeur nominale telle que mentionnée au point 4 par incorporation de réserves disponible dans le compte de réserve spéciale ainsi que dans le compte de prime d'émission de la Société;

6. Changement de forme légale de la Société de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois en société anonyme de droit luxembourgeois et examen du rapport de l'auditeur y relatif;

7. Refonte complète des Statuts afin de refléter les différents points de l'ordre du jour et en particulier l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

"3.1 La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière toute action, tout titre de capital ou autre titre participatif, billet à ordre, certificat ou certificat de dépôt ou tout autre instrument de dette ou de façon plus générale, tout instrument financier et titre émis par une personne publique ou privée. Elle peut également participer à la création, au développement, à la supervision et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations ou des titres de dette ou de capital de quelque nature qu'ils soient. La Société peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, société affiliées ou toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute

autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle qu'amendée.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle peut également conclure des contrats de couverture de toute nature, swaps ou autre contrat équivalent.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social".

8. Changement de fonction de Frank Valenta ainsi que Meike Lakerveld consécutivement à la conversion de la Société en société anonyme de Gérant de Classe B à Administrateur C et changement de fonction de Eli Muraidekh de Gérant de Classe A à Administrateur B et détermination de la durée de leur mandats respectifs;

9. Décision de nommer, sur propositions adéquates:

- M. Edward Krubasik, Industrial Partner, né le 19 janvier 1944 en Allemagne, résidant professionnellement à c/o RHJ International SA, Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant qu'Administrateur A;

- M. Antony Barone, né le 15 août 1949 aux Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à c/o RHJ US Management Inc., 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur A;

- M. Thomas Stallkamp, Industrial Partner, né le 6 septembre 1946, résidant professionnellement à c/o RHJ US Management Inc., 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur A;

- Dr. Karl Krause, né le 20 octobre 1960 à Wolfenbüttel (Allemagne), résidant à Roggenweg 15, 50933 Köln (Allemagne) en tant qu'Administrateur B;

et détermination de la durée de leurs mandats respectifs;

10. Décision de nommer KPMG S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, commissaire de la Société concernant les comptes annuels et consolidés de la Société et détermination de la durée du mandat;

11. Modification du registre des associés de la Société afin d'insérer les changements décrits ci-dessus avec mandat et pouvoir donnés à tout administrateur agissant individuellement et sous sa seule signature, ainsi qu'à tout salarié de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant également individuellement et sous sa seule signature afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de (i) la modification de la forme légale de la Société (ii) des nouvelles actions émises et (iii) de la modification de la valeur nominale des actions.

Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant 100% du capital social émis de la Société sont présentes ou représentées de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour duquel les Associés ont été dûment informés.

Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont inscrites sur une liste de présence; laquelle, signée par le mandataire des associés représentés ainsi que les membres du Bureau de l'Assemblée resteront annexées au présent acte et seront transmises pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, après délibération, l'Assemblée prit les présentes résolutions:

#### *Constat*

L'entière des parts sociales étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux convocations et les Associés représentés se considèrent eux-mêmes comme valablement convoqués et déclarent eux-mêmes avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. c.f. RENVOI 2

#### *III. Résolutions*

##### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de treize mille trente neuf virgule deux deux un Euro (EUR 13.039,221) représenté par cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune, afin de porter son capital actuel de douze mille quatre cent soixante virgule sept sept neuf Euro (EUR 12.460,779) représenté par quatre cent quatre vingt huit mille six cent cinquante huit (488.658) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune à un montant de vingt cinq mille cinq cents Euro (EUR 25.500) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune.

##### *Seconde résolution*

Les Associés décident d'émettre, avec effet immédiat, cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) parts sociales afin d'augmenter le nombre actuel de parts sociales de quatre cent quatre vingt huit mille six cent cinquante huit (488.658) parts sociales à un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

### *Souscription et Paiement*

RHJ International S.A. une société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne, régie par le droit belge, ayant son siège social à Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique, immatriculée au Registre des Entités Légales sous le numéro BE 0866.015.010 (le Nouvel Associé) et représenté par Maître Riccardo FALCONI, avocat, de résidence professionnelle au 35, avenue John F. Kennedy, L-1850 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le juillet 2009 déclare souscrire à cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) et qu'il libère intégralement les nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante million d'euro (EUR 50.000.000) lequel sera affecté comme suit:

- un montant de treize mille trente neuf virgule deux deux un Euro (EUR 13.039,221) sera affecté au capital social de la Société, et

- un montant de quarante neuf million neuf cent quatre vingt six mille neuf cent soixante virgule sept sept neuf Euro (EUR 49.986.960,779) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Cet apport en numéraire a été prouvé au notaire instrumentant.

Ci-après, après avoir reconnu la renonciation par les Associés à tous les droits de souscription préférentiels relatifs aux cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) nouvelles parts sociales émises par la Société, les Associés décident d'accepter la souscription et le paiement par le Nouvel Associé et décident d'allouer les cinq cent onze mille trois cent quarante deux (511.342) nouvelles parts sociales au Nouvel Associé.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ainsi que le Nouvel Associé décident d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de zéro virgule zéro deux cinq cinq Euro (EUR 0,0255) à zéro virgule zéro trois un (EUR 0,031) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ainsi que le Nouvel Associés constatent qu'un montant de cinq mille cinq cents Euro (EUR 5.500) est nécessaire afin d'augmenter le montant du capital de la Société suite à la modification de la valeur nominale des parts sociales conformément aux présentes résolutions.

Ainsi, les Associés ainsi que le Nouvel Associé décident que:

- un montant de deux mille huit cent douze virgule trois huit un Euro (EUR 2.812,381) du compte prime d'émission approvisionné conformément aux résolutions précédentes; et

- un montant de deux mille six cent quatre vingt sept virgule six un neuf Euro (EUR 2.687,619) de la réserve spéciale (preuve de la disponibilité des présents montants a été apportée par un bilan intérimaire daté du 21 juillet 2009 qui restera annexé au présent acte (le Bilan Intérimaire))

seront utilisés afin de financer l'augmentation de capital de cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500) décrite ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ainsi que le Nouvel Associé décident de changer la forme légale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans création de nouvelle entité et de continuer les affaires en cours de la Société sous le nom de "Shelon Holdings S.A." avec tout l'actif et le passif tels qu'indiqués dans le Bilan Intérimaire du 21 juillet 2009.

Conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, un rapport (i) établissant l'actif et le passif de la Société et (ii) les apports effectués à la Société, a été préparé par Ernst & Young, réviseur indépendant, ayant son siège social au 7, parc d'activité Sydrall, L-5365 Munsbach, le 21 juillet 2009 qui restera annexé au présent acte et qui énonce les conclusions suivantes:

Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'est venu à notre attention qui nous laisse penser que la valeur des actifs et passifs de la Société ne correspond pas au moins au capital de la Société (EUR 51.072.327,14) représenté par le capital d'un montant de EUR 31.000 divisé en 1.000.000 d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 0,031 chacune, une prime d'émission d'un montant de EUR 49.984.148,10, une réserve spéciale d'un montant de EUR 1.069.789,79 et d'une perte relative à l'exercice social d'un montant de EUR 12.611,05.

#### *Sixième résolution*

Les Associés ainsi que le Nouvel Associé décident de refondre les Statuts de la Sociétés qui devront dès à présent être lu comme suit

### **I. "I. Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Shelon Holdings S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi) et les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Object social.**

3.1. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière toute action, tout titre de capital ou autre titre participatif, billet à ordre, certificat ou certificat de dépôt ou tout autre instrument de dette ou de façon plus générale, tout instrument financier et titre émis par une personne publique ou privée. Elle peut également participer à la création, au développement, à la supervision et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations ou des titres de dette ou de capital de quelque nature qu'ils soient. La Société peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, le produit de tout emprunt, à ses filiales, société affiliées ou toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise en vertu de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle qu'amendée.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. Elle peut également conclure des contrats de couverture de toute nature, swaps ou autre contrat équivalent.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un Euro (EUR 0,031) chacune (les Actions Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts par l'émission soit de nouvelles Actions Ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires émises précédemment et/ ou tout autre type de titre de capital incluant des actions de préférence sans droit de vote ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un Euro (EUR 0,031) chacune, et ayant les droits et obligations décrits à l'article 10 (les Actions de Préférence, et avec les Actions Ordinaires, les Actions).

5.3. Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaire, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial de l'acte notarié daté du 21 juillet 2009 par lequel les présents Statuts ont été refondus, à:

(i) augmenter le capital émis en une ou plusieurs fois, à hauteur de quarante millions d'Euro (EUR 40.000.000,-), par l'émission de jusqu'à quarante millions (40.000.000) nouvelles Actions Ordinaires et/ ou Actions de Préférence;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions Ordinaires et/ ou Actions de Préférence en conformité, le cas échéant, avec le Pacte d'Actionnaire et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires et/ ou aux Actions de Préférence en conformité avec le Pacte d'Actionnaire; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

5.4. En sus du capital émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission au sein duquel toute prime d'émission payée sur toute Action en supplément de sa valeur nominale est transférée. Le montant inscrit dans le compte prime d'émission peut être utilisé afin de procéder au paiement de toute Action que la Société peut racheter à ses Actionnaire (s), de compenser une perte nette, d'être distribué aux Actionnaires sous forme de dividende ou d'affecter des fonds à

la réserve légale, et ce pour chaque hypothèse en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Actionnaire (tel que défini ci-dessous).

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative et sont librement transférables sous réserve de toute condition ou restrictions telles que déterminées par les présents Statuts et/ou incluses dans le pacte d'actionnaire daté du 15 juillet 2009 relatif à la Société, tel qu'amendé ou refondu (le Pacte d'Actionnaire).

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire (le Registre).

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le Registre, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Sauf dans les cas d'un Événement de Sortie (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire) ou suite à une Notice d'Achat Obligatoire, aucun Actionnaire ne peut transférer tout intérêt légal ou économique (incluant, sans aucune limitation, tout droit, option, nantissement, gage ou tout autre intérêt dérivatif) attaché à toute Action Ordinaire, ou agir en tant que représentant, trustee ou agent concernant les Actions Ordinaires, à un Cessionnaire Restreint (sauf suite à une Notice d'Achat Obligatoire, dans chaque cas tel que défini ci-dessous) concernant les Actions Ordinaires en faveur d'un Cessionnaire Restreint (tel que défini ci-dessous) ni conclure aucun contrat ou engagement concernant les prédites actions à moins que le Cessionnaire Restreint ne soit un autre Actionnaire ou une filiale d'un tel Actionnaire qui n'exerce pas son activité dans le secteur automobile ou en qualité de fournisseur agissant dans le secteur automobile ou encore en qualité de client du Groupe Honsel. Pour les besoins de cet article 6.4 et afin d'écartier tout doute, une filiale d'un Actionnaire ne sera pas considérée comme exerçant son activité dans le secteur automobile ou étant un fournisseur agissant dans le secteur automobile ou étant un client Groupe Honsel, au simple motif qu'il possède une filiale exerçant elle-même ce genre d'activité.

6.5. Un transfert d'action doit s'effectuer conformément au Pacte d'Actionnaire et ce transfert ne sera pas inscrit au Registre à moins que:

- a) il soit permis et ait été réalisé conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Actionnaire
- b) le cessionnaire soit partie au Pacte d'Actionnaire par voie d'un acte d'adhésion, tel qu'applicable;
- c) le cessionnaire ait fourni à la Société une déclaration signée de transfert (dans la forme prescrite par le Pacte d'Actionnaire (ou, le cas échéant, acceptable par le Conseil)) ainsi que toute information relative à l'identification des clients concernant la lutte contre le blanchiment d'argent.

6.6. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.7. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

6.8. Droit de sortie conjointe

6.8.1 Cet article 6.8. s'applique si un transfert ou une série de transfert de tout intérêt relatif aux Actions Ordinaires résulterait en une personne (le Cessionnaire Proposé), et toute autre personne qui agirait de concert (ou serait présumée agir de concert) avec la première au titre du Pacte d'Actionnaire (chacune appartenant à un même groupe) détenant, directement ou indirectement, un Pourcentage Effectif de 33 1/3 % ou plus, ou augmentant un Pourcentage Effectif existant qui est déjà de 33 1/3 % ou plus. A l'exception de toute offre effectuée conformément à l'article 6.8.6 a), les dispositions de cet article 6.8.1 ne s'appliquent pas dans la mesure où le Cessionnaire Proposé est un Cessionnaire Autorisé pour l'Actionnaire Majoritaire. Pour les besoins de cet article 6.8.1, le référence à la détention d'un Pourcentage Effectif direct ou indirect doit inclure tout Intérêt Minoritaire Indirect détenu par l'un quelconque des membres du groupe cessionnaire.

6.8.2 Pour les besoins de cet article 6.8., une personne sera présumée avoir un intérêt dans une Action Ordinaire dans l'hypothèse où il ou elle possède un intérêt qui pourrait être prise en compte lors de la prise de décision si une notification par cette prédite personne à la Société serait requise sous la Partie 22 du Companies Act 2006 tel qu'applicable en Angleterre et Pays de Galle si toutes les Actions Ordinaires concernées seraient considérées "relevant share capital" et que la Société serait une "public company" constituée en Angleterre et au Pays de Galle pour les besoins de la prédite Partie 22.

6.8.3 Aucun transfert auquel s'appliquerait l'article 6.8.7 ne peut être effectué ou inscrit au Registre à moins que:

- a) il soit autorisé par écrit par tous les détenteurs d'Actions Ordinaires;
- b) le Cessionnaire Proposé ait émis une offre (conformément à l'article 6.8.4 ci-dessous) d'acheter la Part d'Actions Ordinaires de l'Actionnaire Cédant dans les conditions définies à l'article 6.8.4, et que cette offre se soit terminée et, ainsi que chaque offre qui ait été acceptée soit réalisée, à moins que l'échec de la réalisation ne soit la faute du bénéficiaire en question.

6.8.4 Les termes de l'offre du Cessionnaire Proposé doivent être les suivants:

- a) l'offre doit être sous forme écrite et adressée à tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et envoyée à la Société pour distribution aux détenteurs d'Actions Ordinaires ainsi qu'elle doit être ouverte à acceptation de tous les détenteurs

d'Actions Ordinaires mentionnés au Registre à la date de l'offre (par un avis envoyé à la Société) durant 21 jours au moins; et

b) les termes de l'offre, incluant la contre-partie pour chaque Action Ordinaire, doivent être identiques aux meilleurs termes financiers offerts pour une Action Ordinaire dont le transfert ou le transfert proposé a conduit à l'offre en question (ou, dans le cas où l'offre n'est pas faite à des conditions normales de marché, la contre-partie offerte par Action Ordinaire doit être approuvée par le Cessionnaire Proposé et les autres Actionnaires agissant de bonne foi).

6.8.5 Toute offre d'acquisition d'Action Ordinaire au titre de cet article 6.8 doit être accompagnée par une offre équivalente d'acquisition de tout intérêt devant être transféré avec cette Action Ordinaire conformément au Pacte d'Actionnaire.

6.8.6 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaire et des présents Statuts, RHJI est à tout moment autorisé à céder tout intérêt qu'il possède dans les Actions Ordinaires à un Cessionnaire Autorisé par les Actionnaires Majoritaires (lequel sera, aussi longtemps qu'il détient un intérêt dans toute Action Ordinaire, un Groupe Cessionnaire) sans devoir effectuer une offre conformément aux dispositions de l'article 6.8.1. Cependant, dans le cas où ce Groupe Cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé par l'Actionnaire Majoritaire, les dispositions de cet article 6.8.6 s'appliqueront comme suit:

a) l'accord écrit des Actionnaires ayant, conjointement, un Pourcentage Effectif de 50% ou plus du Pourcentage Effectif total détenu par tous les Actionnaires (autres que RHJI, ses Groupes Cessionnaires ou l'un quelconque de leurs Affiliés respectifs) est requis (i) avant le transfert de tout intérêt direct ou indirect à un Groupe Cessionnaire qui aurait pour résultat que ce Groupe Cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Autorisé par l'Actionnaire Majoritaire; et (ii) après chaque transfert subséquent qui pourrait réduire la détention directe ou indirecte ou le contrôle de ce Groupe Cessionnaire par RHJI. L'octroi de ce consentement doit être conditionnel au fait que ce Groupe Cessionnaire (ou tout autre partie) ait effectué une offre d'acquiescer la Part d'Actions Ordinaires de l'Actionnaire Cédant détenue par chaque autre Actionnaire de sorte que ce Groupe Cessionnaire soit considéré comme un Cessionnaire Proposé conformément à l'article 6.8 et qu'un pourcentage équivalent d'Actions Ordinaires détenu par lui, lui soit également transféré.

b) Pour les besoins de l'article 6.8.6 a) un "pourcentage équivalent" d'Actions Ordinaires détenu par tout Groupe Cessionnaire doit être le pourcentage des Actions Ordinaires tel qu'égal au pourcentage de détention dans ce Groupe Cessionnaire, qui: (i) dans le cas d'un transfert proposé qui aurait pour conséquence que le Groupe Cessionnaire ne serait plus un Cessionnaire Autorisé par l'Actionnaire Majoritaire, ne serait plus détenu, directement ou indirectement dans le prédit Groupe Cessionnaire suite audit transfert (le tout par référence au pourcentage de détention directe ou indirecte du Groupe Cessionnaire par RHJI au moment du transfert original des Actions Ordinaires à chaque Groupe Cessionnaire); ou (ii) dans le cas où transfert subséquent aurait pour conséquence de réduire cette détention directe ou indirecte ou contrôle par RHJI, doit être transféré par RHJI.

c) Si une transaction est conclue en violation de l'article 6.8.6 a), la Société doit ré-inscrire toute Action Ordinaire détenue par le Groupe Cessionnaire pertinent tel qu'inscrit dans le Registre jusqu'à ce que ce prédit transfert soit annulé ou approuvé par les Actionnaires conformément à l'article 6.8.6 a).

d) Les dispositions de l'article 6.8.6 a) s'appliquent à tout Actionnaire (autre que RHJI) lorsque cet Actionnaire, conjointement avec ses Affiliés, détient un Pourcentage Effectif de 50 % ou plus, de même que les références à RHJI s'appliquent alors mutatis mutandis au prédit Actionnaire autre que RHJI.

#### 6.9 Obligation de sortie conjointe

6.9.1 En cas de transfert de bonne foi et à des conditions normales d'Actions Ordinaires en faveur d'un membre d'un groupe achetant (au sens de l'article 6.8.1 mais autre que les membres d'un groupe achetant qui inclurait RHJI et/ou ses Affiliés) détenant un Pourcentage Effectif de 66 2/3 % ou plus, les membres du groupe achetant peuvent, par voie de notice à chaque autre Actionnaire (les Actionnaires Minoritaires), requérir de chaque Actionnaire Minoritaire de vendre, de bonne foi et aux conditions normales de marché, toutes les Actions Ordinaires qu'il détient à une ou plusieurs personnes identifiées par les membres du groupe achetant aux mêmes conditions de vente, y inclus les conditions financières (ou, si plus favorables au cédant, les conditions financières les plus favorables) auxquelles tout membre de ce groupe achetant a acquis toute Action Ordinaire au cours des neuf mois précédents cette notice (une Notice d'Achat Obligatoire) et chaque Actionnaire Minoritaire promet de vendre ces Actions Ordinaires en conformité avec cet article 6.9.1.

6.9.2 En cas de transfert de bonne foi et à des conditions normales d'Actions Ordinaires en faveur d'un membre d'un groupe achetant y inclus RHJI et/ou ses Affiliés et détenant un Pourcentage Effectif de 66 2/3 % mais moins de 75%, RHJI et/ou ses Affiliés peuvent, avec l'accord préalable des Administrateurs A et des Administrateurs B, sur signification de Notice d'Achat Obligatoire à chaque Actionnaire Minoritaire, requérir de chaque Actionnaire Minoritaire de vendre, de bonne foi et aux conditions normales de marché, toutes les Actions Ordinaires qu'il détient à une ou plusieurs personnes identifiées par RHJI et/ou ses Affiliés aux mêmes conditions de vente, incluant les conditions financières (ou, si plus favorables au cédant, les conditions financières les plus favorables) auxquelles RHJI et/ou ses Affiliés ont acquis toute Action Ordinaire au cours des neuf mois précédents la Notice d'Achat Obligatoire et que chaque Actionnaire Minoritaire promet de vendre ces Actions Ordinaires en conformité avec cet article 6.9.2.

6.9.3 En cas de transfert de bonne foi et à des conditions normales d'Actions Ordinaires en faveur d'un membre d'un groupe achetant incluant RHJI et/ou ses Affiliés détenant un Pourcentage Effectif de 75% ou plus, RHJI et/ou ses Affiliés peuvent, sans obtenir l'accord préalable de tout Administrateur, par voie de Notice d'Achat Obligatoire à chaque autre

Actionnaire Minoritaire, requérir de chaque Actionnaire Minoritaire de vendre, de bonne foi et aux conditions normales de marché, toutes les Actions Ordinaires qu'il détient à une ou plusieurs personnes identifiées par RHJI et/ou ses Affiliés aux mêmes conditions de vente, incluant les conditions financières (ou, si plus favorables au cédant, les conditions financières les plus favorables) auxquelles RHJI et/ou ses Affiliés ont acquis toute Action Ordinaire au cours des neuf mois précédents la Notice d'Achat Obligatoire et chaque Actionnaire Minoritaire promet de vendre ces Actions Ordinaires en conformité avec cet article 6.9.3.

6.9.4 Toute Notice d'Achat Obligatoire doit être effectuée par écrit et adressée à la Société pour distribution aux Actionnaires conformément au Pacte d'Actionnaire.

6.9.5 Toute offre d'acquisition d'Action Ordinaire suite à cet article 6.9. doit être accompagnée d'une offre d'acquisition de tout autre intérêt qui doit être transféré avec ces Actions Ordinaires en vertu du Pacte d'Actionnaire.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

##### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront le Conseil qui sera composé au moins trois (3) membres repris en Administrateurs A, Administrateurs B et Administrateurs C, le cas échéant, les Administrateurs Indépendants et Non-Exécutifs (collectivement les Administrateurs) qui peuvent ne pas être actionnaires. Le Conseil ne doit comprendre à aucun moment plus de cinq (5) Administrateurs A et Administrateurs B (tels que défini ci-dessous) au total.

(ii) Les Administrateurs sont nommés de la façon suivante:

a) aussi longtemps que RHJ International S.A. (RHJI) détient au total un Pourcentage Effectif (tel que défini ci-dessous) de 49% ou plus:

- RHJI a le droit de proposer plusieurs personnes desquelles trois (3) devront être nommées par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateurs A au Conseil et parmi lesquels devra être nommé le président du Conseil (le Président) (les Administrateurs A et chacun un Administrateur A);

- l'Investisseur B avec la plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais en toutes circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) a le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B (le 1<sup>er</sup> Administrateur B);

- l'Investisseur B avec respectivement la plus large détention et la seconde plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais en toutes circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) a le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B additionnel (le 2<sup>nd</sup> Administrateur B);

b) aussi longtemps que RHJI détient au total un Pourcentage Effectif (tel que défini ci-dessous) de moins de 49% mais au moins de 25%:

- RHJI a le droit de proposer plusieurs personnes desquelles deux (2) devront être nommées par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateurs A au Conseil (les Administrateurs A et chacun un Administrateur A);

- l'Investisseur B avec la plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais en toutes circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) a le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B (le 1<sup>er</sup> Administrateur B);

- les deux Investisseurs B avec respectivement la plus large détention et la seconde plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais dans toute circonstance excluant RHJI et ses Affiliés) ont le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B additionnel (le 2<sup>nd</sup> Administrateur B);

- RHJI et les personnes autorisées à proposer la nomination des Administrateurs B suite à l'article 7.1 (ii) b) peuvent, agissant conjointement, proposer les noms de personnes devant être Administrateur Indépendant et Non-Exécutif de la Société parmi lesquelles l'Assemblée Générale devra nommer un (1) Administrateur Indépendant et Non-Exécutif, lequel sera ensuite nommé en tant que Président par le Conseil.

c) aussi longtemps que RHJI détient au total un Pourcentage Effectif (tel que défini ci-dessous) de moins de 25% mais au moins de 10%:

- RHJI a le droit de proposer plusieurs personnes desquelles une (1) devra être nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur A au Conseil (l'Administrateur A);

- les Investisseurs A (autres que RHJI et ses Affiliés) ayant la plus large détention supérieure à 5% d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme des participations de chaque Investisseur A ou de ses Affiliés mais en toute circonstance en excluant les Investisseurs B et leurs Affiliés) peuvent proposer plusieurs personnes desquelles une (1) devra être nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur A au Conseil;

- l'Investisseur B avec la plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais dans toute circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) a le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B (le 1<sup>er</sup> Administrateur B);

- les deux Investisseurs B avec respectivement la plus large détention et la seconde plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais dans toute circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) ont le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B additionnel (le 2<sup>nd</sup> Administrateur B);

- les personnes autorisées à proposer la nomination d'un Administrateur A et celles autorisées à proposer la nomination des Administrateurs B suite à l'article 7.1 (ii) c) peuvent, agissant conjointement, proposer les noms de personnes devant être Administrateur Indépendant et Non-Exécutif de la Société parmi lesquelles l'Assemblée Générale devra nommer un (1) Administrateur Indépendant et Non-Exécutif, lequel sera ensuite nommé en tant que Président par le Conseil.

d) aussi longtemps que RHJI détient au total un Pourcentage Effectif (tel que défini ci-dessous) de moins de 10%:

- les Investisseurs A ayant la plus large détention supérieure à 5% d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme des participations de chaque Investisseur A ou de ses Affiliés mais en toutes circonstance en excluant RHJI et ses Affiliés ainsi que chaque Investisseur B et ses Affiliés) peuvent proposer plusieurs personnes desquelles deux (2) devront être nommées par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateurs A au Conseil (les Administrateurs A et chacun un Administrateur A);

- l'Investisseur B avec la plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminé par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais dans toute circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) a le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B (le 1<sup>er</sup> Administrateur B);

- les deux Investisseurs B avec respectivement la plus large détention et la seconde plus large détention d'Actions Ordinaires (étant déterminée par la somme de la participation de chaque Investisseur B et/ou ses Affiliés, mais en toutes circonstances excluant RHJI et ses Affiliés) ont le droit de proposer plusieurs personnes parmi lesquelles une (1) sera nommée par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur B additionnel (le 2<sup>nd</sup> Administrateur B);

- les personnes autorisées à proposer la nomination d'un Administrateur A et celles autorisées à proposer la nomination des Administrateurs B suite à l'article 7.1 (ii) d) peuvent, agissant conjointement, proposer les noms de personnes en tant qu'Administrateur Indépendant et Non-Exécutif parmi lesquelles l'Assemblée Générale devra nommer un (1) Indépendant et Non-Exécutif, lequel sera ensuite nommé en tant que Président par le Conseil.

e) sans préjudice des prédits articles 7.1 (ii) a) à d), l'Assemblée Générale doit en toutes circonstances nommer un ou plusieurs administrateurs additionnels en tant qu'Administrateurs C au Conseil (les Administrateurs C).

(iii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'Administrateur (le Représentant Permanent). Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur et que le nombre d'administrateurs restants au Conseil tombe en deçà du minimum requis par l'article 7.1 (i), la majorité des Administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Concernant Honsel AG et HAG Group, les matières listées dans la première partie de la Section VIII (Matière Réservées des Filiales) requièrent l'approbation préalable du Conseil et dans la mesure où ceci est expressément prévu à la Section VIII des présents Statuts, l'approbation d'au moins un Administrateur A et du 1<sup>er</sup> Administrateur B.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iv) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

(v) Le Conseil est autorisé à déléguer des pouvoirs spécifiques à des comités permanents qu'il peut créer dans tout domaine tel que la rémunération et/ou règles d'audit pour la Société et en particulier le Groupe en général, conformément dans chaque cas aux dispositions applicables du Pacte d'Actionnaire.

### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un Président conformément à l'article 7 et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit au moins une fois tous les deux mois et doit être convoqué au moins trois Jours Ouvrés avant la tenue du Conseil par convocation écrite.

(iii) Le Conseil se réunit à la demande du Président ou de deux Administrateurs au lieu et heure indiqués dans la convocation qui doit en principe être à Luxembourg.

(iv) La convocation à toute réunion du Conseil peut être effectuée par fax ou courriel à tous les Administrateurs.

(v) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vii) Les résolutions du Conseil sont inscrites dans des minutes signées par tout Administrateur présent à la réunion et par le secrétaire (s'il en est).

(viii) En case de pluralité d'Administrateurs, les résolutions du Conseil doivent être adoptées par la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Le Président possède une voix prépondérante en cas d'égalité des votes à l'exception des votes relatifs à sa nomination ou démission en tant que Président;

(ix) Les réunions du Conseil doivent, sauf accord de tous les Administrateurs A et les Administrateurs B, être tenues les Jours Ouvrés. Le quorum des réunions du Conseil doit être un minimum de trois (3) Administrateurs, un devant être un Administrateur A, l'autre devant être le 1<sup>er</sup> Administrateur B et le troisième un Administrateur C. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou cesse d'être présent par la suite, cette première réunion (la première réunion) doit être ajournée au lieu et date que les administrateurs présents à cette première réunion auront décidé, mais ne devra, à moins d'un accord de tous les administrateurs (incluant ceux non présent à la première réunion) pas être avant trois Jours Ouvrés à compter de la date de la première réunion (la seconde réunion). La Société devra notifier chaque Administrateur de la date ainsi que l'ordre du jour de la seconde réunion. Le quorum de cette seconde réunion consistera en, si aucun Administrateur A n'était présent à la première réunion, le 1<sup>er</sup> Administrateur B, un Administrateur C et tout autre Administrateur ou si le 1<sup>er</sup> Administrateur B n'était pas présent à la première réunion, être un Administrateur A, un Administrateur C et tout autre Administrateur, ou si aucun Administrateur C n'était présent à la première réunion, un Administrateur A, le 1<sup>er</sup> Administrateur B et tout autre Administrateur.

(x) Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pertinente.

(xi) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(xii) Dans la mesure où ceci est permis par la Loi, l'Administrateur présent doit être compté dans le quorum et doit être autorisé à voter à une réunion du Conseil sur toutes résolutions concernant une matière ou une opération pour laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt matériel ou intérêt moral.

### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

### 7.5. Frais de Gestion et Dépenses

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale et en conformité avec le Pacte d'Actionnaire, les Administrateurs doivent percevoir des frais de gestion concernant la réalisation de leur gestion de la Société et peuvent, en supplément, être remboursés de tous autres frais et dépenses engendrés par la gestion et la réalisation de l'objet social de la Société.

### 7.6. Responsabilités des administrateurs - Indemnisation

(i) Les membres du Conseil n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

(ii) Les membres du Conseil sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

(iii) La Société indemniserait tout membre du Conseil, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

#### IV. Actionnaire(s)

##### Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

###### 8.1. POUVOIRS ET DROITS DE VOTE

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales des actionnaires. Sous réserve des dispositions des présents Statuts ainsi que du Pacte d'Actionnaire, l'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Sans préjudice de toute dispositions du Pacte d'Actionnaire, les matières suivantes requièrent l'approbation préalable de l'Assemblée Générale représentant les Actionnaires détenant au moins 66 2/3 % du Pourcentage Effectif;

a) la modification, création, augmentation, réorganisation, consolidation, subdivision, conversion, réduction, rachat, désignation ou tout autre altération du capital autorisé ou du capital social émis de la Société ou de tout autre membre du Groupe;

b) la conclusion ou la création par la Société de tout contrat, arrangement ou obligation requérant la création, allocation, émission, transfert, rachat ou de le fait conférer à une personne le droit (conditionnel ou non) de requérir la création allocation, émission, transfert, rachat d'une action émise par la Société (incluant, sans limitation, une option ou droit de préemption ou conversion);

c) la décision d'entrer en liquidation volontaire, gestion contrôlée, concordat préventif de faillite ou tout autre procédure de liquidation de la Société ou tout autre membre commerçant du Groupe;

d) l'altération des présents Statuts ou tout autre changement des documents constitutifs de tout autre membre du Groupe;

e) toute prime de dette, mise en place ou réalisation d'une sûreté ou garanties en dehors du cours normal des affaires de la Société, sauf disposition contraire du Pacte d'Actionnaire;

f) tout acquisition ou disposition de matériel (incluant la dilution des intérêts directs ou indirects de la Société dans l'une quelconque de ses filiales ou la réalisation du fusion absorption (par le haut ou le bas)) et location ou vente en dehors du cours normal des affaires de la Société, sauf disposition contraire du Pacte d'Actionnaire;

g) dans les cas d'un Evénement de Sortie (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire);

h) tout paiement ou frais de gestion aux Actionnaires ou Associés d'Actionnaire (tel que définit ci-dessous) sauf disposition contraire des présents statuts ou du Pacte d'Actionnaire.

(iii) Chaque action donne droit à son détenteur un (1) vote.

###### 8.2. CONVOCATIONS, QUORUM, MAJORITE ET PROCEDURE DE VOTE

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité où le siège social est situé, tel que déterminé dans la convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10h. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

(iii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iv) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vi) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque

résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social ou à l'adresse spécifiée au formulaire. Pour le calcul du quorum et des majorités, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(viii) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art.9. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

9.1. L'exercice social commence le premier (1) avril de chaque et se termine le trente-et-un mars (31) de l'année suivante.

9.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

9.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

9.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art.10. Droit attachés aux Actions de Préférence.**

10.1 Les Actions de Préférence ne doivent pas représenter plus de la moitié (50 %) du capital social émis de la Société;

10.2 Les Actions de Préférence n'ont pas de droit de vote sauf dans les cas prévus par la Loi;

10.3 Les Actions de Préférence portent, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires droit à un dividende fixe égal à 1% de leur valeur nominale (le Dividende Privilégié);

10.4 Les Actions de Préférence porteront, conformément au Pacte d'Actionnaire droit de recevoir le montant payé lors de leur souscription; et

10.5 Tout détenteur d'Actions Ordinaires qui détient également des Actions de Préférence ne peut transférer les Actions Ordinaires qu'il détient (cette proportion étant la "proportion pertinente") que pour autant qu'il transfère également la proportion pertinente d'Actions de Préférence par lui détenues au même cessionnaire et ce au cours d'une même transaction.

### **Art. 11. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.**

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf dans les cas où la loi applicable prévoit que les comptes annuels et/ou comptes consolidés de la Société doivent être audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise.

11.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

### **Art. 12. Affectation des bénéfices.**

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

12.3 En cas de distribution de dividendes, les dispositions suivantes s'appliquent:

a) le Dividende Privilégié doit être payé aux détenteurs des Actions de Préférence;

b) le solde devra être distribué entre les détenteurs d'Actions Ordinaires tel que décidé par l'Assemblée Générale.

13.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, pour autant que chacune des conditions suivantes soit remplie:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

13.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux en conformité avec le Pacte d'Actionnaire.

## VII. Définitions

Actionnaire Associé

signifie concernant un Actionnaire:

(a) chaque membre du Groupe Actionnaire (autre que l'Actionnaire lui-même);

(b) l'un quelconque des associés commandités, associés commanditaires ou tout autre associés ou mandataire, trustee, gardien ou gérant ou conseiller de l'Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire;

(c) tout membre du même groupe entièrement détenu par un trustee, gardien, mandataire ou conseiller d'un Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire;

(d) tout fonds d'investissement qui a le même associé commandité, trustee, mandataire, opérateur, société de gestion, gérant ou conseiller d'un Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire;

(e) tout fonds d'investissement qui est conseillé, ou dont les actifs (ou une partie significative de ceux-ci) sont gérés (soit de manière individuelle soit de manière conjointe avec d'autres) par un Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire;

(f) tout fond d'investissement dont un Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire est associé commandité ou société de gestion.

Actionnaire

signifie un détenteur d'Actions de la Société de manière ponctuelle.

Actionnaire Minoritaire HIT Affilié

signifie une personne qui rempli chacune des conditions suivantes: (i) cette personne est un actionnaire de la société Honsel International S.A., (ii) cette personne est partie, en tout temps qu'elle ou ses Affiliés est un Actionnaire, à un contrat, approuvé préalablement par le Conseil agissant avec l'accord du 1<sup>er</sup> Administrateur B, conclu avec RHJI par lequel cette personne s'engage, dans le cours normal des affaires, qu'il va exercer ses droits de vote dans la Société conformément aux instructions de RHJI ou permet à RHJI d'exercer ses droits de vote en son nom et pour son compte (et, afin d'exclure tout doute, lequel contrat permettant cette partie d'exercer les droits de vote attachés aux Actions Ordinaires par lui détenues de manière discrétionnaire et dans des circonstances limitées, comme l'insolvabilité de RHJI); et (iii) la proportion d'Actions Ordinaires détenues par cette personne par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires détenues par lui, RHJI et tout autre Affiliés de RHJI, est inférieure ou égale à la proportion d'Actions Ordinaires par elle détenues dans Honsel International Technologies S.A.

Administrateur Indépendant et Non-Exécutif Affilié	signifie un administrateur de la Société qui n'est pas salarié à temps plein ou partiel ou qui n'occupe pas une fonction opérationnelle dans la Société (soit fondé de pouvoir).
Cessionnaire Restreint	signifie, concernant une personne, tout actionnaire, administrateur, associé, membre ou gérant de cette personne ou d'une personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec cette personne, le cas échéant (et ce terme doit, afin d'éviter tout doute, inclure chaque Actionnaire Associé relativement à cette personne lorsque cette personne est un Actionnaire) et doit, en plus, lorsque cette personne est RHJI inclure un Actionnaire Minoritaire HIT Affilié.
Cessionnaire Autorisé par l'Actionnaire Majoritaire	signifie toute personne qui, ou l'un quelconque de ses Affiliés, exerce son activité dans le secteur automobile ou est un fournisseur agissant dans le secteur automobile ou est un client Groupe Honsel (lequel, dans tous les cas, ne doit pas être considéré comme étant le seul prêteur de denier ou un investisseur non contrôlant).
Groupe	signifie, en relation avec RHJI (ou tout autre Actionnaire qui, conjointement avec ses Affiliés, détiendrait un Pourcentage Effectif de 50% ou plus de temps à autre), toute filiale directe ou indirecte qui, directement ou indirectement, est au moins détenue et contrôlée à 70% par RHJI (ou tout autre Actionnaire qui, conjointement avec ses Affiliés, détiendrait un Pourcentage Effectif de 50% ou plus de temps à autre).
Groupe Actionnaire	signifie la Société et ses filiales directes ou indirectes de manière ponctuelle, lesquelles incluent, afin d'éviter tout doute, HAG et tout membre du Groupe HAG, SG et SKG.
HAG (ou Honsel AG)	signifie, concernant un Actionnaire, cet Actionnaire et ses filiales directes ou indirectes ainsi que toute société parente, direct ou indirecte de cet Actionnaire et toute autre filiale de cette société parente de manière ponctuelle.
HAG Groupe Intérêt Minoritaire Indirect	signifie Honsel AG, une société allemande constituée en Allemagne et inscrite au registre du commerce de la cour locale (Amtsgericht) d'Arnsberg sous le numéro HRB 8010.
Jour Ouvré	signifie HAG et ses filiales directes ou indirectes de manière ponctuelle.
Part d'Actions Ordinaires de l'Actionnaire Cédant Pourcentage Effectif	signifie concernant toute personne et sans double comptage, le pourcentage des intérêts dans les Actions Ordinaires détenues indirectement par cette personne à travers une ou plusieurs entités qui ne sont pas elles-mêmes Affiliées à cette personne, tel qu'ajusté afin de prendre en considération le niveau de l'intérêt économique de cette personne dans les prédites entités.
Président	signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes pour la conduite de leurs affaires et qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié public à Luxembourg.
RHJI	signifie les Actions Ordinaires dont un transfert a abouti à une offre conformément à l'article 6.8., une telle proportion étant exprimée par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires émises à ce moment là.
	signifie un pourcentage déterminé conformément aux dispositions suivantes ainsi qu'au Pacte d'Actionnaire en général: concernant les détenteurs d'Actions Ordinaires (c'est-à-dire les Investisseurs A et les Investisseurs B), les Investisseurs A en tout temps sont présumés détenir au total 51% des Actions Ordinaires émises et les Investisseurs B sont présumés détenir au total 49% des Actions Ordinaires émises. Si des Actions Ordinaires sont émises en faveur d'une personne autre qu'en capacité d'Investisseur A ou d'Investisseur B, alors le Conseil, avec l'approbation des Actionnaires détenant au moins 66 2/3 % (sur la base du Pourcentage Effectif applicable à ce moment) devra déterminer (agissant raisonnablement et de bonne foi, dans l'intérêt des Actionnaires considérés comme un tout) si ou non et le cas échéant la façon dont ces pourcentages devraient être amendés.
	signifie l'administrateur nommé par les membres du Conseil en tant que président du Conseil.
	signifie RHJ International S.A., une société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne, constituée et régie par les lois belges, ayant son siège social

à Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des Sociétés sous le numéro BE0866.015.010.	
SG	signifie Shelon Group GmbH, un société allemande à responsabilité limitée, constituée en Allemagne et inscrite au registre de la cour locale d'Hambourg sous le numéro HRB 104108
SKG	signifie Shelon Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. & Co. KG, une société en commandite allemande.
Sûreté	signifie, concernant tout propriété, tout intérêt ou capital de toute personne (incluant, sans limitation, tout droit d'acquérir, d'avoir une option, un droit de préemption ou un droit de conversion) ou toute hypothèque, charge, gage, privilège ou droit de cession ou tout autre charge, privilège ou autre sûreté sur la propriété appropriée.

### VIII. Matières réservées des filiales

En relation à Honsel AG, les matières suivantes nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration:

- (a) l'approbation du budget annuel et du plan d'activités;
  - (b) l'approbation des conditions générales commerciales (incluant, sans limitation, la fixation des prix et toute productivité ou tout autre réduction ou remboursement à long terme), ou toute variation de ces termes, de toute vente substantielle or contrat de fourniture substantiel avec tout client ou fournisseur du Groupe HAG;
  - (c) la conclusion par tout membre du Groupe HAG de tout contrat ou engagement qui: (i) est en dehors des conditions normales de marché, (ii) n'est pas à armes égales, ou (iii) est d'une importance significative dans le contexte du Groupe HAG considéré en son ensemble;
  - (d) l'engagement et la cessation de fonctions d'un nombre substantiel d'employés par tout membre du Groupe HAG;
  - (e) toute dépense d'équipement substantielle par tout membre du Group HAG;
  - (f) l'adoption ou la modification de tout plan d'intéressement de la gérance "management incentive plan" ou d'autres plan d'actions pour employés "employee share scheme" par tout membre du Groupe HAG;
  - (g) l'adoption ou la modification de tout plan de pension "pension plan" par l'un quelconque des membres du Groupe HAG;
  - (h) l'introduction, le compromis, ou la cessation de tout litige substantiel relatif à l'un quelconque membre du Groupe HAG;
  - (i) sous réserve de tous droits qui sont exerçables légalement par les seuls actionnaires, la déclaration de dividendes par Honsel AG'
  - (j) la nomination ou la révocation de tout membre composant le directoire de HAG ou toute variation concernant leur rémunération ou autre profits ou autres conditions dans leurs fonctions de membres du directoire;
  - (k) la révocation ou la nomination des auditeurs du Groupe HAG;
  - (l) la révocation ou la nomination de cadres "senior employees" et/ou membres de l'équipe dirigeante du Groupe HAG;
  - (m) la conclusion ou la variation de toute transaction par un membre du Groupe avec un Actionnaire ou un Affilié d'un Actionnaire (autre que, pour éviter tout doute, avec un autre membre du Groupe);
  - (n) tout changement substantiel (incluant la cessation) d'activité du Groupe HAG ou de l'une quelconque de ses filiales opérationnelles;
  - (o) tout changement substantiel relatif aux polices d'assurances significatives du Group HAG;
  - (p) la conclusion de tout partenariat ou partenariat commercial qui soit substantiel dans le contexte du Groupe HAG considéré en son ensemble;
  - (q) le prêt de fonds ou l'octroi de crédit sauf (i) dans le cours ordinaire des affaires du Groupe ou (ii) par un membre du Groupe à un autre membre du Groupe entièrement détenu;
  - (r) la création de toute Sûreté sur tout capital non-appelé/ souscrit de, ou tout autre actif de, l'un quelconque des membres du Groupe, ou la conclusion de tout contrat ou arrangement ayant un effet similaire par tout membre du Groupe HAG ou la prise en charge par tout membre du Groupe de toute responsabilité, soit actuel ou contingente, relative à toute obligation de toute personne autre que SG, SKG, HAG ainsi que toute autre filiale de la Société sauf à être permis par le Pacte d'Actionnaire;
  - (s) pour toutes les matières non couvertes par le paragraphe (c) ci-dessus, la conclusion par tout membre du Groupe d'un contrat ou d'une convention de crédit dans le but d'obtenir un prêt, une avance, un crédit ou un financement ou tout autre type d'endettement ou engagement présentant la nature d'un emprunt, sauf disposition contraire du Pacte d'Actionnaire;
  - (t) toute acquisition ou constitution d'une nouvelle filiale, établissement d'une succursale ou acquisition d'une participation dans une société par l'un quelconque des membres du Groupe HAG qui, dans chaque cas, se situe en dehors du cours normale des affaires et est substantielle dans le contexte de l'activité du Groupe HAG considéré en son ensemble;
- ou

(u) toute fusion, scission, fusion-absorption, réorganisation ou consolidation de tout membre substantiel du Groupe HAG.

Sans préjudice des dispositions ci-dessus en relation de l'approbation par le Conseil, concernant Honsel AG, les matières suivantes nécessitent en outre l'approbation d'au moins un Administrateur A et du 1<sup>er</sup> Administrateur B de la Société, cette approbation pouvant être donnée soit par écrit par les administrateurs pertinents ou par voie de vote spécial dans des résolutions spécifiques et séparées relatives à ces matières:

- (a) l'approbation du budget annuel et du plan d'activités;
- (b) l'adoption ou la modification de tout plan d'intéressement de la gérance ("management incentive plan") ou d'autres plan d'actions pour employés ("employee share scheme") par tout membre du Groupe HAG;
- (c) sous réserve de tous droits exerçables légalement par les seuls actionnaires, la déclaration de dividendes par Honsel AG;
- (d) la nomination ou la révocation de tout membre composant le directoire de HAG ou toute variation concernant leur rémunération ou autre profits ou autres conditions dans leur fonctions de membre du directoire;
- (e) la conclusion ou la variation de toute transaction par un membre du Groupe avec un Actionnaire ou un Affilié d'un Actionnaire (autre que, pour éviter tout doute, avec un autre membre du Groupe);
- (f) tout changement substantiel (incluant la cessation) dans la nature d'activité du Groupe HAG ou de l'une quelconque de ses filiales opérationnelles;
- (g) la conclusion de tout partenariat ou partenariat commercial qui substantiel dans le contexte du Groupe HAG considéré en son ensemble;
- (h) la création de toute Sûreté sur tout capital non-appelé/ souscrit de, ou tout autre actif de, l'un quelconque des membres du Groupe, ou la conclusion de tout contrat ou arrangement ayant un effet similaire par tout membre du Groupe HAG ou la prise en charge par tout membre du Groupe de toute responsabilité, soit actuel ou contingente, relative à toute obligation de toute personne autre que SG, SKG, HAG ainsi que toute autre filiale de la Société sauf à être permis par le Pacte d'Actionnaire; et
- (i) toute fusion, scission, fusion-absorption, réorganisation ou consolidation de tout membre substantiel du Groupe HAG.

## IX. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Sauf disposition contraire, toute notice devra être écrite et rédigée en anglais.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, des dispositions du Pacte d'Actionnaire et tout autre contrat conclu par les Actionnaires de temps à autre.

### *Septième résolution*

Les Associés ensemble avec le Nouvel Associé décident, après avoir constaté avoir reçu les propositions pertinentes à cet effet, de modifier avec effet immédiat la position de Frank Walenta et Meike Lakerveld en vertu de la conversion de la Société en une S.A. (société anonyme) de Gérants de Classe B en Administrateurs C, et la position de Eli Muraidekh de Gérant de Classe A en Administrateur B pour une période de six (6) ans à partir des présentes résolutions.

Les Associés ensemble avec le Nouvel Associé décident de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes pour une période de six (6) ans à partir de la date des présentes résolutions:

- M. Edward Krubasik, Industrial Partner, né le 19 janvier 1944 en Allemagne, résidant professionnellement à c/o RHJ International SA, Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique, en tant qu'Administrateur A;

- M. Antony Barone, né le 15 août 1949 aux Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à c/o RHJ US Management Inc., 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur A;

- M. Thomas Stallkamp, Industrial Partner, né le 6 septembre 1946, résidant professionnellement à c/o RHJ US Management Inc., 40900 Woodward Avenue, Suite 310, Bloomfield Hills, MI 48304, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'Administrateur A;

- Dr. Karl Krause, né le 20 octobre 1960 à Wolfenbüttel (Allemagne), résidant à Roggenweg 15, 50933 Köln (Allemagne) en tant qu'Administrateur B.

Les Associés ensemble avec le Nouvel Associé décident également de nommer avec effet immédiat pour une période de un (1) an à partir de la date des présentes résolutions KPMG S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire de la société, pour la revue des comptes sociaux (et consolidés) de la Société à partir de la date des présentes résolutions.

#### *Huitième résolution*

Les Associés ensemble avec le Nouvel Associé décident de (i) modifier le registre des associés de la Société en vue de refléter les modifications mentionnées ci-dessus et (ii) donner pouvoir et autorité à tout administrateur agissant individuellement et sous sa propre signature ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant également individuellement et sous sa propre signature, d'effectuer au nom de la Société l'enregistrement (i) de la modification de la forme sociale de la Société, (ii) des nouvelles actions émises et (iii) la modification de la valeur nominale des actions.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 10.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Bascharage.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

#### *Renvoi 1*

Reference is made to the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held in Luxembourg on July 20, 2009 whereby was notably recorded an increase of the capital of the Company in an amount of twelve thousand four hundred sixty point seven seven nine Euro (EUR 12,460.779) represented by four hundred and eighty-eight thousand six hundred and fifty-eight (488,658) shares having a par value of zero point zero two five five Euro (EUR 0.0255) and the subscription and payment in kind of the increase of share capital.

The shareholders meeting hereby acknowledges and confirms that the individual value of the claims that have been contributed and that is expressed in these minutes, which amounts in aggregate to two hundred and seven million five hundred thousand euro (EUR 207,500,000 -), corresponds to the face value of such claims but that the actual value of the contribution made and to be recorded by the Company for these claims should be their current actual value, which in aggregate and according to the agreement between the relevant parties amounts to one hundred and forty million twelve thousand four hundred sixty point seven seven nine Euro (EUR 140,012,460.779), which corresponds to the total consideration received by the subscribers as detailed in the minutes in relation to each subscriber as the allocation of the contribution in kind.

#### *Renvoi 2*

Il est fait référence au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg le 20 juillet 2009 par lequel a notamment été actée une augmentation du capital de la Société d'un montant de douze mille quatre cent soixante virgule sept sept neuf euros (EUR 12.460,779) représentée par quatre cent quatre vingt-huit mille parts sociales ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro deux cinq cinq euros (EUR 0,0255) et la souscription et libération en nature de cette augmentation de capital.

L'assemblée des associés constate et confirme que la valeur individuelle des créances apportées et qui est exprimée dans ce procès-verbal, qui correspond à un total de deux cent sept millions cinq cent mille euros (EUR 207.500.000) correspond à la valeur faciale de ces créances mais que la valeur réelle de l'apport fait et devant être enregistrée par la Société pour ces créances doit être leur valeur réelle actuelle d'un montant total, selon l'accord des parties intéressées de cent quarante millions douze mille quatre cent soixante virgule sept sept neuf euros (EUR 140.012.460,779), lequel montant correspond à la contrepartie totale reçue par les souscripteurs et telle que détaillée dans le procès-verbal pour chaque souscripteur dans l'affectation de l'apport en nature.

Signé: R.FALCONI, M.MAYER, A.JARRETON, A.WEBER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29844. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009108432/1754.

(090134993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 102.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour J. HIRSCH & CO INTERNATIONAL*  
Philippe RICHELLE / Brigitte DENIS  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009105366/12.

(090126352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Silice Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILICE EUROPE S.A. (en liquidation)*  
Fidalux S.A.  
Le liquidateur  
Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2009105367/13.

(090126355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Dia's Treasure Chest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6452 Echternach, 18, rue Kahlenbeerch.  
R.C.S. Luxembourg B 110.888.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.  
*Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise*  
57, avenue de la Faïencerie  
L-1510 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009105382/14.

(090126440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Honeymoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2009105380/15.

(090126409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**LFPI Mezz SV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.082.

## RECTIFICATIF

ANNULE ET REMPLACE LE DÉPÔT DU 03/06/2009 RÉF: L090080108.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105388/12.

(090126468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Alpha Wealth Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 140.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

interFIDUCIAIRE  
121, AVENUE DE LA FAÏENCERIE  
L-1511 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009105352/13.

(090126315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Sierra de Urbasa, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.318.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

*Pour Sierra de Urbasa*  
Pictet Funds (Europe) S.A.  
Grégory Fourez / Hugues de Monthebert  
*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009105384/14.

(090126448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Honeymoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.294.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2009105379/15.

(090126405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Honeymoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.294.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009105378/15.

(090126399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Integer Ethical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.979.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

*Pour Integer Ethical Funds*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / George-Marios Prantzos

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009105385/14.

(090126452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Silice Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 95.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILICE EUROPE S.A. (en liquidation)*

Fidalux S.A.

*Le liquidateur*

Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2009105369/13.

(090126360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Acergy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 43.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009105495/12.

(090126638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Euro F.D. Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 57.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009105493/12.

(090126644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Lamech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 107.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009105553/13.

(090126376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**DAM Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.955.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1535 du 11 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour DAM Ponte S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105406/14.

(090126475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 43.579.

L'erratum concernant le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 déposé le 03 Août 2009 sous la référence L090119899.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour Pictet International Capital Management

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Hugues de Monthébert

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009105386/15.

(090126458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**IEE S.A., IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2009105569/12.

(090126703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Syrtals International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 83.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009105573/13.

(090126363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2009.

YCH S.à r.l.

Patrick Van Denzen

*Gérant*

Référence de publication: 2009105530/14.

(090126240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Tropique S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 113.229.

Le contrat de domiciliation conclu le 08/11/2005 entre le domiciliataire GESFO SA et TROPIQUE SA est résilié en date du 12/08/2009.

Le siège social de la société est dénoncé en date du 12/08/2009.

La dénonciation de la convention de domiciliation et du siège social est enregistrée à Luxembourg et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au mémorial Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12/08/2009.

Pour GESFO SA

Signature

Référence de publication: 2009105809/15.

(090126936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Always Right S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.203.

En date du 6 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009105825/15.

(090126740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**DAM Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.955.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1535 du 11 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour DAM Ponte S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105407/14.

(090126478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Eltec Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.899.

*Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 02 juin 2009*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour ELTEC MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009105709/13.

(090127028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

L'adresse professionnelle de Monsieur Luca Diener a changé avec effet immédiat de 1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich vers 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2009105829/12.

(090126833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.782.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°908 du 14 juin 2002.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105357/15.

(090126328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1304 du 6 juillet 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

*Pour DAM Arch S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009105409/14.

(090126483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Société Immobilière des Alpes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105624/13.

(090127008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Bear Stearns International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 416.796,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.776.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Jan Doeke Thijs van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 6 août 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009105618/12.

(090126576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 217.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.103.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Jan Doeke Thijs van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 6 août 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009105614/12.

(090126571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Forbel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105615/13.

(090127022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 153 du 6 février 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

*Pour DAM Capital S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009105416/14.

(090126487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Honeymoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.294.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009105377/15.

(090126394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 91.889.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour CRONOS INVEST*  
Banque Degroof Luxembourg S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE  
*Directeur / Attaché principal*

Référence de publication: 2009105532/15.

(090126314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1304 du 6 juillet 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

*Pour DAM Arch S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2009105411/14.

(090126484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Valve HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RMG HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009105511/13.

(090126694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Anglo Platinum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.  
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature  
*Administrateur / Gérant*

Référence de publication: 2009105531/12.

(090126543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Sematic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 90.801.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 04 août 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009105539/12.

(090126552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Bauvalto S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Bauvalto S.A., SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 138.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009105514/13.

(090126709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Bima Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2009*

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BIMA INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105849/14.

(090126976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Babylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 130.206.

En date du 6 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009105826/15.

(090126743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.154.

L'adresse professionnelle de Monsieur Luca Diener a changé avec effet immédiat de 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich vers 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Sebastian Best / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2009105830/12.

(090126835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**KIWANIS Belux asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg F 2.019.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 août 2009*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de l'asbl du 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Luxembourg, le 3 août 2009.

*Pour "KIWANIS BELUX asbl"*

Signature

Référence de publication: 2009105922/13.

(090126771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**HAWK Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.359.

*Extrait de procès-verbal*

"Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 46 A avenue John-Fitzgerald Kennedy L-1855 Luxembourg au 43 avenue John-Fitzgerald Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 10 août 2009".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nathalie Crahay

*Directeur financier*

Référence de publication: 2009105915/14.

(090126388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Top Squash Fitness & Leisure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5218 Sandweiler, 25, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 25.273.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 9 juin 2009 au siège sociale de la société*

Suivant la démission d'Alexander J. Davies Sàrl l'assemblée nomme comme commissaire aux comptes Davies Associates sàrl, du 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg pour une période de 2 ans. L'assemblée prend note du changement d'adresse de M. David BEGBIE, demeurant au 111, rue de Luxembourg, L-5551 Remich.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2009106036/15.

(090126950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 30.880.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 novembre 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Marco Predetti, avec adresse professionnelle au 10, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur-délégué de la Société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2009106041/15.

(090126889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Minit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 109.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société Minit S.A. qui s'est tenue le 15 juillet 2009 que:

1) L'Assemblée nomme la personne suivante comme administrateur de la société avec effet immédiat:

Tom Scrope. Suite 1 A, Princes House, 38 Jermyn Street, London SW1Y 6DN.

Ladite personne est nommée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009106040/14.

(090126469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 112.759.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour «CanGro Holding Sarl»*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105968/13.

(090127256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Subsea 7 Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 105.974.

—  
Résultant du transfert de siège social de l'actionnaire de la société, les modifications suivantes sont à enregistrer:

- Le siège social de l'actionnaire de la société, Subsea 7 (Luxembourg) S.à r.l. sera transféré de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009106014/12.

(090126289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Ultimal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 62.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)  
*Agent Domiciliaire*  
Signature

Référence de publication: 2009105954/12.

(090127146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 112.759.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour «CanGro Holding Sarl»*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105970/13.

(090127262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Rica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.033.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Gérant*  
Signatures

Référence de publication: 2009105945/14.

(090127123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Tofin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.633.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 18 juin 2009*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de l'Administrateur de Catégorie A Mr Dario TONCELLI et les administrateurs de Catégorie B Mme Luisella MORESCHI et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2009.  
*Pour TOFIN HOLDING S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2009106007/15.

(090126785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**MH Germany Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.555.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

\* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105239/16.

(090125722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.889.900,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

\* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009105240/16.

(090125721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Avilo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.315.

—  
Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 09 juillet 2009 ainsi que du Conseil d'administration qui l'a immédiatement suivi:

a) que les mandats des administrateurs:

- M. Marc JONES, Réviseur d'entreprises, Expert comptable, Luxembourg,

- Mme Simone FEHLEN, sans état, Senningerberg / Luxembourg,

- Mme Mady JONES, Docteur és sciences nat., Luxembourg

ont été renouvelés pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

b) que le mandat du Commissaire aux comptes:

- Mme Suzette MERES, Expert comptable, Luxembourg.

a aussi été renouvelés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

d) que, suite à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, celui-ci a délégué les pouvoirs de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, à M. Marc JONES, prénommé, qui a accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105200/22.

(090126122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

**LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.254.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de LUXEXPO société anonyme tenue le 30 avril 2009 à 17.00 heures au siège de la société, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg.*

6. Désignation du réviseur d'entreprise pour l'exercice 2009

L'assemblée générale confère à CLERC S.A. le mandat du réviseur d'entreprise pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait conforme

Jean-Michel COLLIGNON

Directeur

Référence de publication: 2009105232/17.

(090126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Multiplan Design & Build S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.440.

—  
Il résulte d'un procès-verbal de résolution prise par l'associé unique Multiplan Group S.A./B.V./AG/Ltd Build S.à r.l. daté du 12 mai 2009 qu'à partir de cette date Multiplan Management S.à r.l. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue Kennedy sera le seul gérant de la société pour une durée indéterminée. Le(s) mandat(s) du/des gérant(s) en place prennent fin avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Copie conforme

Maître Laurent Niedner

Luxembourg

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009105205/17.

(090125563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Meridian, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.419.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 7 juillet 2009*

Il a été décidé comme suit:

- de nommer Paul de QUANT, né à Amstelveen, Pays-Bas, le 11 octobre 1956 et demeurant 3+ Les Hauts de Veyriere, 768 Chemin de la Veyriere, 06560 Valbonne, France, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 7 juillet 2009 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010, et ce, en remplacement de Sarah de QUANT démissionnaire au 7 juillet 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Patrick LIRZIN

- Paul de QUANT

- Lionel MOREAU

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105119/20.

(090126155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2009, acte n°353 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2009105172/16.

(090125956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.555.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

\* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009105237/16.

(090125730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---

**Braunfinanz, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.240.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009105202/22.

(090126154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

---